

1965

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU MANITOBA RAPPORT ANNUEL

2025

ANNÉES  
SADM



# 1966



L'honorable Harry Enns (assis) signe une déclaration proclamant la Journée des credit unions en compagnie des membres du conseil d'administration de la Société coopérative de crédit du Manitoba (SCCM), en 1966.

## VISION

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba est reconnue en tant qu'organisme efficace et proactif voué à la réglementation et à la garantie des dépôts.

## MISSION

Promouvoir et contribuer à la stabilité et à la confiance du public dans le système des credit unions du Manitoba.

## VALEURS

**Intégrité** – Nous adhérons aux valeurs éthiques et professionnelles les plus élevées. Nous avons le devoir envers nous-même et nos intervenants de mener nos activités de façon responsable.

**Compétence** – Nous sommes les membres d'un conseil d'administration et d'un personnel compétent, dévoués et bien outillés pour obtenir des résultats concrets.

**Coopération** – Nous communiquons et collaborons efficacement avec nos intervenants.

**Efficacité** – Nous nous appuyons sur des données fiables, notre sens du jugement et des pratiques exemplaires pour évaluer les risques en fonction de l'intérêt supérieur des credit unions du Manitoba, et de leurs membres.

**Leadership** – Nous mettons à profit notre connaissance des credit unions, et de l'industrie des services financiers pour envisager les tendances futures et réagir de façon proactive à notre conjoncture.

**Équité** – Nous respectons les points de vue des intervenants en donnant suite aux enjeux et aux décisions de façon raisonnable, impartiale et cohérente.



Société d'assurance-dépôts  
du Manitoba

200 avenue Graham, Bureau 390  
Winnipeg, MB R3C 4L5  
Téléphone : 204.942.8480  
Sans frais : 1.800.697.4447  
<https://sadm.ca>



# Rapport du président et du chef de la direction



**Vernon MacNeill**  
Chef de la direction



**Fernand Vermette**  
Président

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba (SADM) est ravie de vous présenter son bilan de l'année 2025. L'année a été marquée par un rendement financier fondé sur la discipline, des progrès importants par rapport aux principales priorités en matière de supervision, et un engagement constructif avec les parties prenantes du système des credit unions. Nous avons continué à investir dans les capacités qui nous aident à prévoir les nouveaux risques et à y réagir, tout en respectant notre mandat de protéger les intérêts des déposants et à préserver la confiance envers les credit unions du Manitoba.

La SADM a terminé l'année avec des actifs totalisant 602,71 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 53,59 millions de dollars par rapport à l'année 2024. Les titres négociables ont atteint 591 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 59,81 millions de dollars comparativement à l'année précédente. Les revenus des prélèvements réguliers ont dépassé les prévisions budgétaires de 157,37 milliers de dollars pour s'établir à 33,45 millions de dollars. Les revenus de placement composés des produits d'intérêt et de dividende se sont élevés à 17,05 millions de dollars, excédant de 724,95

milliers de dollars le montant indiqué dans le budget. Les gains sur les titres de créance sont évalués à 561,79 milliers de dollars, ce qui représente un montant nettement supérieur aux attentes budgétaires. Les dépenses d'exploitation totalisent 6,15 millions de dollars, soit 446,94 milliers de dollars en dessous du budget. Le résultat net de 43,01 millions de dollars dépasse de 2,52 millions de dollars le montant inscrit au budget et de 5,11 millions de dollars le résultat de l'année précédente. Le résultat global de 53,20 millions de dollars constitue un rendement solide malgré des variations modestes d'une année à l'autre. Les bénéfices non répartis sont passés à 565,54 millions de dollars, tandis que le cumul des autres éléments du résultat global est chiffré à 31,24 millions de dollars.

Le système des credit unions du Manitoba est demeuré stable en 2025, les actifs combinés totalisant 48,20 milliards de dollars. Les prêts ont représenté 85,53 % des actifs du système, tandis que les dépôts ont constitué 88,25 %. Les revenus nets du système se sont élevés à 227,69 millions de dollars, ou 0,47 % des actifs. Le capital réglementaire du système a atteint 6,85 %, légèrement au-dessus du ratio de 6,77 % de l'année précédente. Les niveaux de capital pondérés en fonction des risques sont restés stables et constants entre les institutions.

La SADM a mis de l'avant un programme global de gestion des risques. Le secteur de la gestion des risques a réalisé un examen thématique sur la concentration du crédit, à la suite duquel il a produit un rapport sur l'examen thématique et un document de consultation. Des consultations en personne et en mode virtuel avec des parties prenantes ont été menées à l'assemblée générale de la SADM et à la réunion des représentants du système.

## Le résultat net a atteint 43,01 millions de dollars, dépassant le budget de 2,52 millions de dollars et surpassant l'année précédente de 5,11 millions de dollars.

# Rapport du président et du chef de la direction

Au début de 2025, la SADM a diffusé aux quatre plus grandes credit unions et à la Credit Union Central of Manitoba (CUCM) une ligne directrice sur la planification du rétablissement. La SADM a consacré d'importantes ressources au nouveau cadre de préparation à la gestion de crise, approuvé dans la politique du conseil d'administration et mis à l'essai lors d'un exercice sur table avec l'équipe de direction et du conseil d'administration.

La SADM a continué de travailler avec des partenaires nationaux pour soutenir le cadre de liquidités de la Banque du Canada, notamment le mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour et la préparation à l'octroi d'une aide d'urgence. Grâce aux modifications législatives touchant Paiements Canada en 2025, les credit unions peuvent désormais être membres, ce qui permet de faire circuler les fonds en cas de crise systémique. Les améliorations apportées au système d'information se sont poursuivies. La première phase de la refonte du système d'information de gestion est pratiquement achevée et la deuxième phase commencera au début de 2026.

La gouvernance a fait l'objet d'un renouvellement en 2025. De nouveaux membres se sont joints au conseil d'administration de la SADM. Dale Ward et Robert Jones ont tiré leur révérence et la SADM a accueilli Brian Mayes, Brent

**Les résultats obtenus en 2025 reflètent la solide position financière de la SADM, les progrès liés à la capacité de supervision et l'engagement à protéger les déposants.**

Thomas et Mary Nemeth. De plus, Matthew Wiebe a remplacé Silvester Komlodi en tant que membre sans droit de vote représentant le gouvernement du Manitoba. La SADM tient à remercier sincèrement les membres ayant quitté le conseil d'administration pour leur engagement et leur service au sein de notre organisation.

En 2025, les fusions se sont poursuivies au sein du système des credit unions du Manitoba, soulignée par la fusion de deux credit unions et d'une caisse populaire. Ce développement reflète l'évolution structurelle continue; les institutions visent l'échelle, l'efficacité et la résilience dans un contexte financier de plus en plus complexe. La fusion souligne également l'importance du rôle de supervision de la SADM, qui veille à ce que les changements dans le système se produisent de manière à favoriser la stabilité et à maintenir une grande protection pour les déposants.

Tout au long de l'année, le secteur de la gestion des risques de la SADM a fait progresser les travaux de mise en œuvre des recommandations visant à atteindre la pleine conformité aux exigences des organismes internationaux de normalisation. L'amélioration des méthodologies, le renforcement des cadres de documentation et des progrès vers l'harmonisation avec des pratiques exemplaires en matière de surveillance des risques, de préparation aux crises et de résilience à l'échelle du système ont fait partie du travail réalisé. L'engagement envers l'amélioration continue reflète les efforts constants de la SADM en vue d'exercer ses activités au même niveau que ses pairs sur la scène mondiale.

L'engagement des parties prenantes est resté une caractéristique déterminante de l'approche de la SADM en 2025. La SADM s'est réjouie du fort taux de participation à l'assemblée générale et de l'apport réfléchi des partenaires du système. Les dirigeants des credit unions et les participants de l'industrie ont offert des perspectives utiles sur les initiatives de supervision, les risques du système et les nouvelles tendances. Cet engagement est une composante clé de l'approche réglementaire axée sur la collaboration de la SADM, qui permet aux voix du secteur de continuer à faire partie intégrante de l'élaboration de politiques et de la planification de la supervision.

Outre la mobilisation à l'échelle du système, le personnel de la SADM a pris part à plusieurs événements importants de perfectionnement professionnel et de formation. Des employés ont présenté un exposé au Forum des administrateurs, ont assisté à la Conférence sur les petits marchés et ont participé à diverses séances de formation tant au Canada qu'à l'international. Ces occasions d'apprentissage soutiennent l'engagement continu de l'organisation à maintenir un effectif compétent, informé et tourné vers l'avenir, qui est capable de gérer les risques et les attentes réglementaires en évolution. Les enseignements tirés de ces séances contribuent également aux efforts plus vastes de renforcement des capacités de la SADM alors que l'organisation modernise sa boîte à outils de supervision.

Les résultats obtenus en 2025 reflètent la solide position financière de la SADM, les progrès liés à la capacité de supervision et l'engagement à protéger les déposants. La SADM désire remercier son personnel, son conseil d'administration, ses partenaires gouvernementaux, la CUCM et les dirigeants des credit unions du Manitoba pour leur soutien et leur collaboration.

En 2025, quatre employés de longue date de la SADM ont pris leur retraite. Nous remercions Darla Anderson, Viviane Delaquis, Sandra Morrison et Doug Shumilak pour leurs nombreuses années de service exceptionnel au sein de notre organisation.

La SADM vise résolument à favoriser un système de credit union fort, résilient et concurrentiel.



**Fernand Vermette**  
Président



**Vernon MacNeill**  
Chef de la direction

# Gouvernance corporative

La SADM est administrée par un conseil d'administration d'au moins cinq et d'au plus sept administrateurs, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre des Finances. Le sous-ministre des Finances (ou son délégué) siège également à titre de membre sans droit de vote.

Les nominations/candidatures au conseil d'administration sont examinées par un comité de sélection composé de hauts responsables de Finances du Manitoba, du directeur général de la Credit Union Central of Manitoba (CUCM) et d'un représentant désigné des credit unions pouvant le mieux représenter la caisse et la communauté francophone. Les candidats sont évalués en fonction des compétences identifiées par la SADM et approuvés par le ministre des Finances.

Le conseil d'administration dirige les affaires de la SADM et établit l'orientation stratégique qui surveille la stabilité et la confiance du public dans le système des credit unions, de la CUCM et le fonds de garantie, selon le mandat qui lui est conféré par la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions (la Loi)*. Les administrateurs exercent leurs fonctions en vertu d'un mandat officiel, tant à l'égard du conseil que de ses comités. En tant qu'équipe, le conseil d'administration et la haute direction mettent en commun leurs compétences en affectant l'utilisation des ressources de la SADM vers l'atteinte de ses buts et jette les bases qui en assurent la gouvernance efficace continue.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dernière rangée, de gauche à droite

**Brian Mayes**, Administrateur  
Winnipeg, Manitoba  
*Nommé : avril 2025*

**Mary Nemeth**, Administratrice  
Headingley, Manitoba  
*Nommée : octobre 2025*

**Ren DaCosta**, Administrateur  
(Président, comité Gouvernance et  
ressources humaines)  
Winnipeg, Manitoba  
*Nommé : mai 2022*

Première rangée, de gauche à droite

**Myron Pawlowsky**, Administrateur  
(Président, comité Finances et audit)  
Winnipeg, Manitoba  
*Nommé : août 2017*

**Fernand Vermette**, Président  
Winnipeg, Manitoba  
*Nommé : novembre 2020*

**Brent Thomas**, Administrateur  
Winnipeg, Manitoba  
*Nommé : octobre 2025*

Absents

**Mabel Wieler**, Vice-présidente  
Winnipeg, Manitoba  
*Nommée : août 2017*

**Matthew Wiebe**, Administrateur  
(Sous-ministre des Finances par intérim)  
Winnipeg, Manitoba  
*sans droit de vote*



# 1970



À l'approche des années 1970, les credit unions ont élargi leurs services au-delà de l'épargne et des prêts personnels de base. Les membres ont alors eu accès à des comptes chèques, à des prêts hypothécaires et à de nouvelles options de placement, reflétant un rôle élargi pour répondre à leurs besoins financiers.

## CADRE

La SADM a commencé ses activités en 1965 sous le nom de The Credit Union Stabilization Fund. Depuis 1968, la Loi exige que toutes les caisses et les credit unions du Manitoba soient protégées par un organisme d'assurance-dépôts. En 2022, la SADM s'est vu confier la responsabilité de surveiller la CUCM. Auparavant, elle était réglementée conjointement par le gouvernement fédéral et la Direction de la réglementation des institutions financières (DRIF). En 2025, la caisse populaire a fusionné avec deux credit unions pour former Assiniboine Credit Union/Caisse Assiniboine. En conséquence, la SADM supervise désormais un seul système : le système des credit unions du Manitoba et la CUCM.

La SADM s'est dotée d'un cadre de gouvernance étroitement modelé sur les normes et pratiques exemplaires en vigueur dans le secteur financier. Ce cadre, qui régit l'administration et le contrôle de notre organisme, est dûment fondé sur un environnement juridique, réglementaire, institutionnel et éthique.

La SADM revoit régulièrement ses objectifs afin de s'assurer qu'elle maintient le cap sur son mandat qui consiste à garantir la sûreté des dépôts de ses membres. Des programmes internes lui permettent de surveiller de près l'environnement des credit unions, et de la CUCM tout en la tenant au fait des changements et des tendances. Grâce à son approche préventive et axée sur les risques de la réglementation, la SADM peut intervenir de manière précoce afin de réduire les risques potentiels posés au fonds de garantie.

## COMITÉS

La mission des comités du conseil d'administration est de tirer parti des forces des administrateurs pour améliorer nos pratiques de gouvernance et se pencher sur des secteurs de responsabilités et d'activités importants.

### Comité Finances et audit

Le comité Finances et audit soumet un rapport trimestriel au conseil d'administration et rencontre de manière indépendante les auditeurs afin de vérifier le caractère raisonnable de la diligence externe et interne employée dans les contrôles et le rapportage de l'information financière de la SADM. Cette mission d'information comprend la confirmation des activités stipulées dans son mandat afin de s'assurer que les plus fondamentales de celles-ci sont dûment réalisées.

Le comité Finances et audit est assujéti aux exigences de la Loi et doit plus précisément :

- examiner les états financiers audités annuels avec le conseil d'administration, le chef des finances et l'auditeur
- examiner les changements apportés aux normes comptables suivies par la SADM
- recommander la nomination d'un auditeur au conseil d'administration
- examiner le champ d'application, le calendrier et la coordination des plans d'audit externes et internes
- examiner toutes les difficultés ou restrictions rencontrées par l'auditeur dans la réalisation et les conclusions de l'audit
- examiner les recommandations importantes émanant de l'auditeur à la direction de la SADM au sujet des contrôles internes et la réponse de la direction aux recommandations
- examiner toutes les divergences d'opinion importantes entre l'auditeur et la direction de la SADM, qu'elles soient résolues ou non
- accomplir les tâches et toutes autres fonctions qui peuvent être déterminées par résolution du conseil d'administration de la SADM

Le comité Finances et audit assume également la responsabilité de surveiller les éléments suivants :

- les méthodes de conformité et de réglementation
- les résultats financiers et le budget
- les méthodes comptable et d'information financière
- les méthodes de contrôle opérationnel et interne
- la révision et la conformité des politiques de placement

### Comité Gouvernance et ressources humaines

Le comité Gouvernance et ressources humaines soumet un rapport trimestriel au conseil d'administration. De plus, le comité surveille les méthodes de gouvernance corporative de la SADM, et confirme qu'elle exerce ses activités en vertu d'un mandat officiel et a rempli ses fonctions de manière satisfaisante au cours de l'exercice.

Le comité Gouvernance et ressources humaines assume les responsabilités suivantes :

- la gouvernance corporative
- l'orientation et formation du conseil d'administration
- la planification de la relève
- l'évaluation du rendement et de la rémunération du chef de la direction
- les communications avec les intervenants

## PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Le conseil d'administration de la SADM a tenu neuf réunions régulières en 2025, dont l'une était la réunion de planification stratégique. Le comité Finances et audit ainsi que le comité Gouvernance et ressources humaines se sont réunis chacun à quatre reprises. Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux séances.

Administrateurs	Réunions du conseil d'administration (9)	Réunions du comité Finances et audit (4)	Réunions du comité Gouvernance et ressources humaines (4)
Fernand Vermette <sup>1</sup>	9/9	4/4	4/4
Mabel Wieler <sup>2</sup>	9/9	4/4	3/3
Myron Pawlowsky <sup>3</sup>	9/9	4/4	2/2
Ren DaCosta	9/9	–	4/4
Brian Mayes <sup>4</sup>	6/7	–	2/2
Mary Nemeth <sup>5</sup>	4/4	1/1	–
Brent Thomas <sup>6</sup>	4/4	–	1/1
Matthew Wiebe <sup>7</sup>	0/4	0/2	0/2
Dale Ward <sup>8</sup>	2/2	–	2/2
Robert Jones <sup>9</sup>	5/5	2/2	–
Silvester Komlodi	0/5	0/2	0/2

<sup>1</sup> Fernand Vermette est observateur au comité des Finances et audit.

<sup>2</sup> Mabel Wieler a assisté une fois au comité de Gouvernance et ressources humaines en tant que présidente par intérim et deux fois en tant qu'observatrice en 2025.

<sup>3</sup> Myron Pawlowsky a siégé deux fois au comité de Gouvernance et ressources humaines en 2025 en tant qu'administrateur par intérim.

<sup>4</sup> Brian Mayes a été nommé au conseil d'administration en avril 2025.

<sup>5</sup> Mary Nemeth a été nommée au conseil d'administration en octobre 2025.

<sup>6</sup> Brent Thomas a été nommé au conseil d'administration en octobre 2025.

<sup>7</sup> Matthew Wiebe a été nommé sous-ministre des Finances par intérim en août 2025, remplaçant Silvester Komlodi en tant que membre du conseil d'administration sans droit de vote.

<sup>8</sup> La nomination de Dale Ward en tant que membre du conseil d'administration a été révoquée en avril 2025.

<sup>9</sup> La nomination de Robert Jones en tant que membre du conseil d'administration a été révoquée en octobre 2025.

# Rapport de gestion

## MANDAT

Notre mission et notre vision, combinées aux valeurs de la société, nous permettent de concentrer nos efforts sur la réalisation du mandat qui nous est confié. Comme prescrit par la Loi du Manitoba, le mandat de la SADM consiste à :

- garantir les dépôts effectués dans les credit unions
- promouvoir l'établissement de pratiques commerciales saines au sein des credit unions, afin de les mettre à l'abri des pertes financières
- s'assurer que les credit unions exercent leurs activités selon ces pratiques commerciales saines et veille à ce que la CUCM fonctionne conformément aux normes prudentielles
- promouvoir et autrement contribuer à la stabilité et à la confiance du public envers les credit unions et la CUCM

Le chef de la direction planifie, communique et met en œuvre les mesures prises par l'organisme pour se conformer à l'orientation stratégique du conseil d'administration.



Illustration de John Tutura, tirée du rapport annuel de 1981 de la Société coopérative de crédit du Manitoba (SCCM). En 2004, la SCCM est devenue la Credit Union Central of Manitoba (CUCM).

## L'ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION ET DE LA GESTION

### LA HAUTE DIRECTION

De gauche à droite

#### Joe Nowicky

Chef des finances

#### Gabrielle Marrin

Chef de la direction des risques

#### Vernon MacNeill

Chef de la direction

### LA GESTION

De gauche à droite

#### Andrew Moreau

Directeur, pratiques réglementaires

#### Erica Esselmont

Directrice, risque (surveillance)



## NORMES DE GOUVERNANCE ET GESTION DES RISQUES

### NORMES DES PRATIQUES COMMERCIALES SAINES POUR LES CREDIT UNIONS

Les normes de pratiques commerciales saines (les normes) établissent des exigences minimales en matière de capital, de liquidité et autres domaines clés et contiennent quatre normes de gouvernance et de gestion des risques conçues pour aider les credit unions à diriger et gérer leur institution de manière prudente, efficace et appropriée.

Les quatre normes de la SADM pour les credit unions sont les suivantes :

1. **Gouvernance corporative** – Les credit unions doivent diriger, surveiller et gérer efficacement ses activités commerciales, en ayant comme objectifs le rendement, l'imputabilité et l'intégrité.
2. **Gestion stratégique** – Les credit unions doivent assurer que ses activités commerciales sont dûment planifiées, exécutées et surveillées.
3. **Gestion des risques** – Les credit unions doivent avoir établi une approche approfondie pour déterminer, gérer et contrôler les risques associés à son entreprise et à ses activités.
4. **Structure de contrôle interne** – Les credit unions doivent établir et maintenir des systèmes internes efficaces et veiller à ce que ces systèmes soient évalués et validés régulièrement par des audits internes et externes.

### NORMES PRUDENTIELLES POUR LA CUCM

En plus d'établir des exigences de capital minimum et autres domaines clés, les normes prudentielles pour la CUCM contiennent également quatre normes de gouvernance et de gestion des risques, qui sont semblables aux normes des pratique commerciales saines, mais modifiées pour refléter le modèle commercial unique de la CUCM et son rôle dans la gestion des réserves de liquidité des credit unions.

# 1980



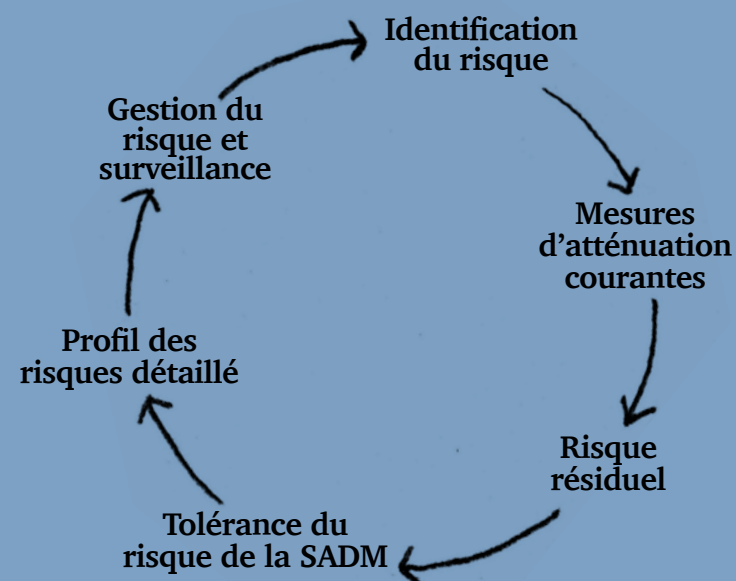
Dans les années 1980, les credit unions du Manitoba sont passées d'une tenue de livres manuelle à des ordinateurs centraux partagés, centralisant les données afin de gérer la croissance du nombre de membres, l'augmentation du volume des transactions et les exigences accrues en matière de rapports et de supervision.

## GESTION DES RISQUES

La SADM utilise un cadre officiel de gestion des risques de l'entreprise (GRE) pour définir, évaluer et gérer les risques inhérents à notre environnement opérationnel.

Voici les étapes distinctes qui composent la GRE :

- **Identification du risque** – définition des grandes catégories de risque et des principaux risques inhérents dans chaque catégorie
- **Mesures d'atténuation courantes** – définition et évaluation de l'efficacité des stratégies de gestion du risque actuellement en place
- **Risque résiduel** – définition du risque résiduel, compte tenu des risques inhérents et stratégies de l'atténuation du risque actuellement en place, en fonction de la probabilité et de l'incidence
- **Tolérance du risque de la SADM** – détermination du niveau de risque que la SADM est prête à assumer ou qu'elle considère acceptable
- **Profil des risques détaillé** – consolidation de tous les principaux risques résiduels sous forme de carte, compte tenu du niveau de tolérance au risque accepté par la SADM
- **Gestion du risque et surveillance** – définition et mise en œuvre de stratégies de gestion du risque visant à éviter, à accepter, à transférer ou à atténuer les principaux risques résiduels équivalents ou supérieurs au niveau de tolérance accepté par la SADM, en plus de l'évaluation continue de l'efficacité des stratégies de gestion du risque visant à maîtriser les principaux risques auxquels est exposée la SADM



## PRINCIPALES INITIATIVES ET RÉALISATIONS

Pour s'acquitter de son mandat, le plan d'affaires 2025 de la SADM a réaffirmé trois stratégies de base. Pour soutenir ces stratégies, diverses initiatives stratégiques ont été définies pour la mise en œuvre au cours de l'exercice. Le tableau suivant résume les stratégies de base et les résultats pour l'année, ainsi que les principales initiatives prévues pour le prochain exercice.

### Stratégie d'entreprise no 1

#### Prévention

La SADM dirige ses efforts de prévention dans les systèmes par la distribution des normes de pratiques commerciales saines (normes) et les normes prudentielles, basées sur les meilleures pratiques de l'industrie, et des documents d'orientation interprétatifs sur les problèmes opérationnels critiques dans les normes et les normes prudentielles. Les cadres d'examen et de surveillance tiennent compte de la nature distinctive de chacune des credit unions et favorisent leur autonomie, tout en les encourageant à atténuer le risque de manière proactive au sein des institutions afin de réduire le plus possible la demande de protection des dépôts, et assurer que la CUCM opère selon les normes prudentielles.

### Résultats en 2025

#### Relations gouvernementales

Engagement continu avec le gouvernement provincial afin de s'assurer que les priorités de la SADM sont comprises en ce qui concerne les modifications recommandées à la loi, basées sur les Principes fondamentaux de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) pour des systèmes d'assurance-dépôts efficaces.

### Principales initiatives prévues pour 2026

#### Relations gouvernementales

Poursuivre l'engagement avec les parties prenantes provinciales et fédérales afin de maximiser la sensibilisation et d'influencer positivement les décisions sur de nombreux domaines en évolution.

#### Sensibilisation du public

Développer et diffuser du contenu éducatif au public sur l'existence et le mandat de la SADM.

## PRINCIPALES INITIATIVES ET RÉALISATIONS

### Stratégie d'entreprise no 2

#### Résultats en 2025

##### Excellence institutionnelle

La SADM remplira le mandat que lui confère la Loi par la mobilisation d'une équipe dévouée d'employés compétents, en utilisant un ensemble d'outils et de ressources permettant de répondre efficacement aux besoins des principaux intervenants, tout en veillant à ce que ses opérations soutiennent les stratégies clés. Ces efforts seront déployés avec prudence afin d'atteindre les résultats recherchés.

##### Examen de la structure de surveillance réglementaire – gestion du risque de crédit

Compilé et analysé les résultats de l'examen thématique sur la concentration du crédit et consulté les parties prenantes.

##### Audit interne

Commencé un nouveau plan pluriannuel, garantissant que les fonctions essentielles de l'entreprise sont alignées sur les meilleures pratiques et que les risques associés sont raisonnablement gérés.

Engagements réalisés en 2025 comprenaient un test d'intrusion informatique.

##### Plan stratégique en matière de TI

Lancé un nouveau plan pluriannuel, garantissant que les objectifs et initiatives en matière de TI continuent de soutenir les objectifs stratégiques de l'entreprise. Le plan stratégique informatique continue de se concentrer sur les domaines de la cybersécurité informatique, de la modernisation des infrastructures, de l'excellence opérationnelle et de l'analyse des données.

### Principales initiatives prévues pour 2026

##### Examen de la structure de surveillance réglementaire – gestion du risque de crédit

Émettre des lignes directrices prudentielles et des réglementations régissant la concentration du crédit.

##### Orientation réglementaire

Réviser et mettre à jour les lignes directrices de supervision pour répondre à l'évolution de l'environnement opérationnel.

### Stratégie d'entreprise no 3

#### Résultats en 2025

##### Protection des dépôts

La SADM a recours aux meilleures pratiques internationales pour remplir son mandat de protéger les dépôts des credit unions du Manitoba. Pour minimiser les risques, la SADM s'est dotée de cadres exhaustifs en matière de réglementation et d'intervention qui favorisent une gestion efficace et la résolution des crises ainsi que la mise en œuvre de stratégies de remboursement. La SADM est dotée d'un fonds de garantie suffisamment garni et diversifié qui lui permet d'atténuer les risques de la SADM et lui procure une source de revenu pour contrebalancer les coûts opérationnels.

##### Gestion du risque de liquidité

Poursuivi sa collaboration avec la Banque du Canada et la CUCM pour s'assurer que le Manitoba soit admissible aux facilités de prêt de la Banque du Canada en cas de crise de liquidité nécessitant des mesures d'urgence.

##### Cadre de gestion et intervention de crise

Révisé le cadre, publié les directives sur la planification du rétablissement, mis à jour les plans de communication et de gestion, et effectué une revue sous forme d'exercice sur table.

##### Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres

Travaillé avec des entités réglementées pour mettre en œuvre un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

### Principales initiatives prévues pour 2026

##### Gestion du risque de liquidité

Poursuite des travaux menés en 2025.

##### Cadre de gestion et intervention de crise

Continuer à affiner le cadre et à renforcer la préparation de la SADM grâce au développement des politiques, à l'intégration des processus et aux évaluations.

##### Adéquation du fonds de garantie

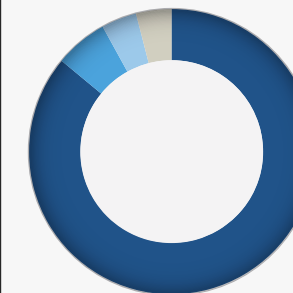
Mettre à jour l'étude actuarielle sur l'adéquation du fonds de garantie.



## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SADM

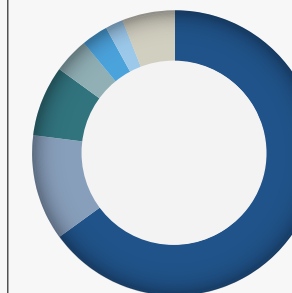
Au 31 décembre 2025, le total des actifs s'établissait à 602,7 millions de dollars. L'augmentation de 53,6 millions de dollars, ou 9,8 % par rapport à 2024, est due en grande partie au résultat global. Notre portefeuille de placement, qui représente 98 % de nos actifs, est principalement investi dans des bons du Trésor, obligations d'état canadiennes et des obligations de sociétés canadiennes. La SADM investit dans des catégories d'actifs supplémentaires pour diversifier l'exposition aux risques au portefeuille et pour améliorer le rendement des placements. Les graphiques suivants démontrent la composition du portefeuille de placement.

### PROFIL DES CATÉGORIES D'ACTIFS



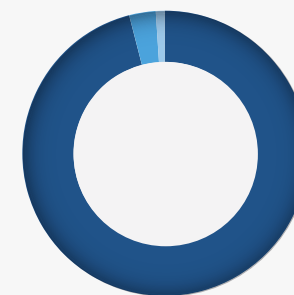
- Titre à revenu fixe canadiens **86,3 %**
- Fonds d'immobilier Canadien **5,6 %**
- Actions canadiennes **4,2 %**
- Actions étrangères **3,9 %**

### PROFIL DES SECTEURS



- Gouvernement **67,9 %**
- Financiers **11,2 %**
- Immobilier **7,9 %**
- Énergie **3,3 %**
- Industriel **2,3 %**
- Communication **1,8 %**
- Autres **5,6 %**

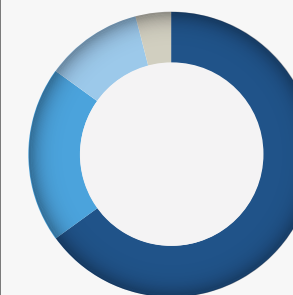
### PROFIL GÉOGRAPHIQUE



- Canada **95,7 %**
- États-Unis **3,2 %**
- International **1,1 %**

### PROFIL DES NOTATIONS

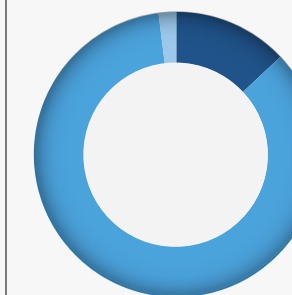
(excluant les capitaux propres et les fonds immobiliers)



- AAA **64,4 %**
- AA **19,3 %**
- A **10,2 %**
- BBB **6,1 %**

### PROFIL DE LA DURÉE

(excluant les capitaux propres et les fonds immobiliers)



- Moins de un an **13,8 %**
  - Un an à cinq ans **85,9 %**
  - Cinq ans à dix ans **0,3 %**
- (durée modifiée: 2,0 ans)

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SADM

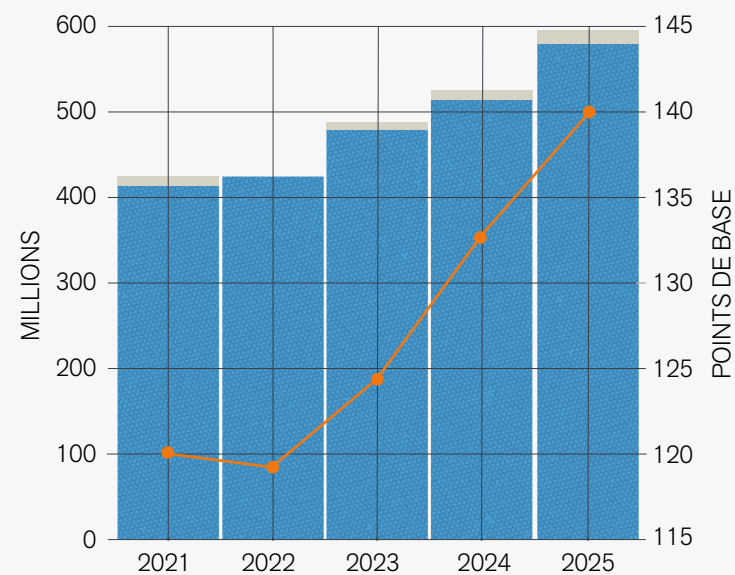
### LA POSITION EN CAPITAUX PROPRES

Le capital propre de la SADM, totalisant 596,8 millions de dollars à la fin de l'exercice, se compose des bénéfices non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global (CAERG). Aussi appelé le fonds de garantie, il représente les ressources financières internes disponibles pour la protection du système des credit unions du Manitoba.

Les bénéfices non distribués correspondent au résultat net de la SADM accumulé au fil du temps. À la fin de l'exercice, les bénéfices non distribués totalisaient 565,5 millions de dollars, soit une hausse de 45,9 millions de dollars ou de 8,8 % par rapport à 2024. Cette augmentation est attribuable au résultat net annuel découlant des opérations régulières, ainsi que par les gains sur les ventes d'instruments de capitaux propres.

Le CAERG représente le cumul des gains et des pertes non réalisés, déterminé par les fluctuations de la juste valeur marchande du portefeuille de placement. À la fin de l'exercice, le CAERG affichait un gain global de 31,3 millions de dollars, net d'impôt différé.

Lorsque le CAERG est ajouté aux bénéfices non distribués, le total de la position en capitaux propres en dollars absolus, par rapport aux dépôts des credit unions, correspond à la juste valeur marchande de notre fonds de garantie. À la fin de l'exercice, le total des capitaux propres était de 140,3 points de base des dépôts du système.

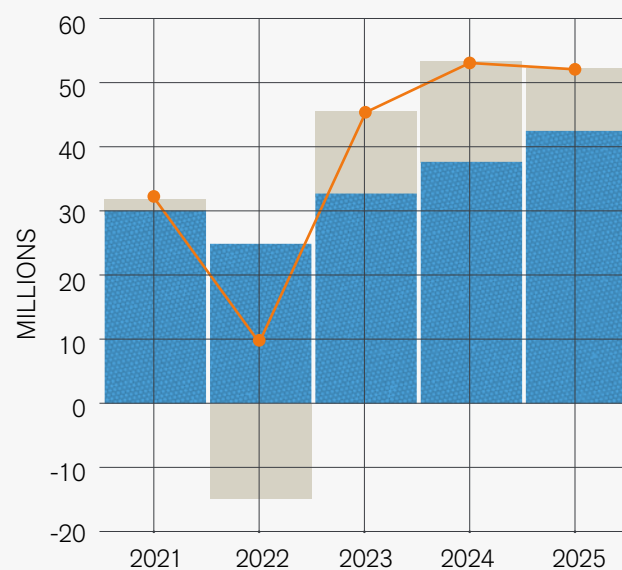


- Bénéfices non distribués
- CAERG
- Points de base des dépôts du système

### RÉSULTAT GLOBAL

Le résultat global se compose du revenu total au cours de l'exercice pour la SADM. Le résultat net est dérivé des opérations régulières. Les autres éléments du résultat global sont dérivés des variations non réalisées de la juste valeur marchande du portefeuille de placement et des gains ou des pertes des instruments de capitaux propres. Le résultat global pour l'exercice totalise 53,2 millions de dollars.

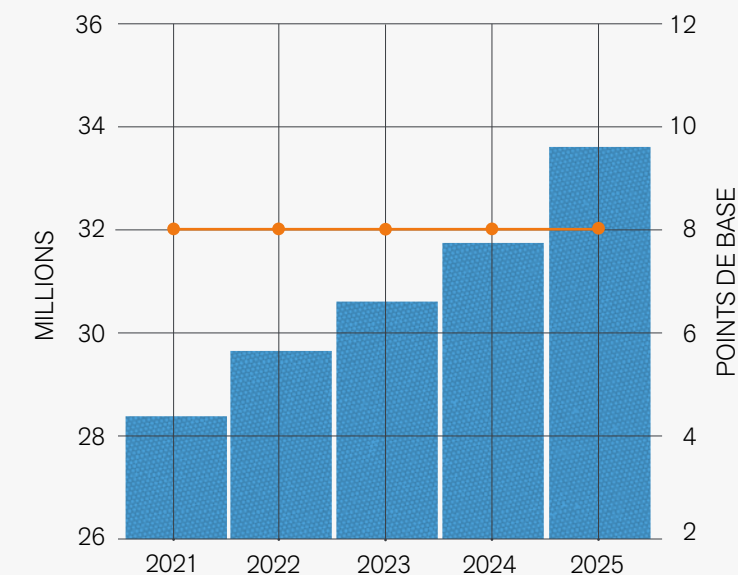
Les revenus pour l'exercice ont atteint 50,7 millions de dollars, compensés par les frais du registraire, les dépenses d'exploitation, et l'impôt sur le résultat totalisant 7,7 millions de dollars, pour un revenu net de 43,0 millions de dollars. Les autres éléments du résultat global ont atteint un gain global après impôts de 10,2 millions de dollars.



- Résultat net
- Autres éléments du résultat global
- Résultat global

### PRÉLÈVEMENTS

La SADM exige que les credit unions au Manitoba versent des prélèvements trimestriels afin de maintenir le fonds de garantie. Celui-ci a pour fonction de compenser l'insuffisance de fonds des credit unions en vue de rembourser les déposants en cas de défaut. En 2025, la SADM a exigé un taux annualisé de 8,0 points de base sur la moyenne des dépôts du système, générant des revenus de 33,4 millions de dollars. En 2025, la SADM a exigé que la CUCM verse un prélèvement annuel régulier de 100 000 de dollars, pour compenser le coût supplémentaire de la surveillance de cette entité réglementée.



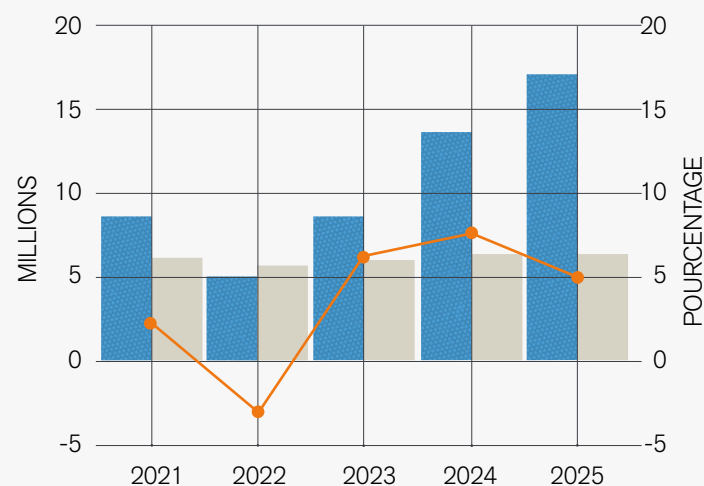
- Prélèvements réguliers
- Taux de prélèvement (points de base de la moyenne des dépôts du système)

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SADM

### REVENUS DE PLACEMENT

La SADM gagne des revenus sur ses placements au moyen des revenus d'intérêts et des gains / pertes sur les ventes de placements et de devises. Les revenus de placement totaux se sont élevés à 17,3 millions de dollars, composés de produits d'intérêt et de dividende au montant de 17,0 millions de dollars, des gains sur les ventes des placements de 0,6 million de dollars, attribuables au rééquilibrage du portefeuille et des pertes de change de 0,3 million de dollars en raison des frais de couverture de l'exposition aux devises étrangères. Les revenus de placement servent à compenser les dépenses d'exploitation, avec tout montant résiduel étant appliqué au maintien du fonds de garantie.

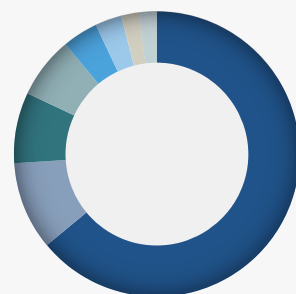
Le rendement total tient compte des revenus de placement indiqué ci-dessus et des gains / pertes non réalisé(e)s sur les placements et des gains / pertes réalisé(e)s sur la vente des instruments de capitaux propres, comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, et est mesuré en tant que taux de rendement pondéré en fonction du temps. Le rendement négatif pour 2022 était dû à des pertes non réalisées sur un portefeuille principalement à revenu fixe dans un environnement de rendements en hausse.



- Total des revenus de placement
- Dépenses d'exploitation
- Taux de rendement pondéré en fonction du temps

### DÉPENSES D'EXPLOITATION

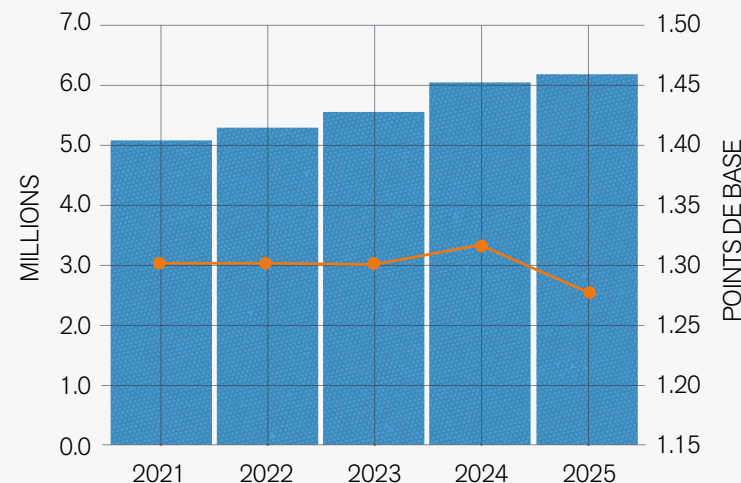
La SADM engage des dépenses d'exploitation pour remplir le mandat que lui confie la loi. Pour l'exercice 2025, les dépenses d'exploitation s'élèvent à 6,2 millions de dollars, une augmentation de 0,1 million de dollars par rapport à 2024. L'augmentation est principalement due à une variété de différences mineures dans chaque domaine d'exploitation.



- Salaires et avantages du personnel **64,0 %**
- Employés contractuels et services professionnels **11,8 %**
- Frais d'occupation **6,9 %**
- Frais administratif **6,6 %**
- CUCM - financement **3,9 %**
- Gouvernance corporative **2,9 %**
- Déplacements **1,6 %**
- Autres **2,3 %**

### TENDANCES

La SADM s'est engagée à gérer ses dépenses. La tendance à la hausse des coûts au cours des cinq dernières années a été alimentée par un effort constant visant à améliorer la résilience et l'efficacité des opérations, notamment en matière de supervision réglementaire et de cybersécurité, afin de répondre aux risques actuels et émergent dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe. Par rapport aux actifs du système, les dépenses ont demeuré stable à environ 1,3 points de base.



- Dépenses d'exploitation
- Points de base des actifs du système

En 1994, l'organisation maintenant connue sous le nom de la SADM, a été renommée le « Credit Union Deposit Guarantee Corporation », anciennement appelée le « Credit Union Stabilization Fund » (logo montré ci-dessous). Il a été estimé que le grand public serait mieux servi par un nom qui exprimait clairement la responsabilité la plus importante de l'organisation.



# 1990



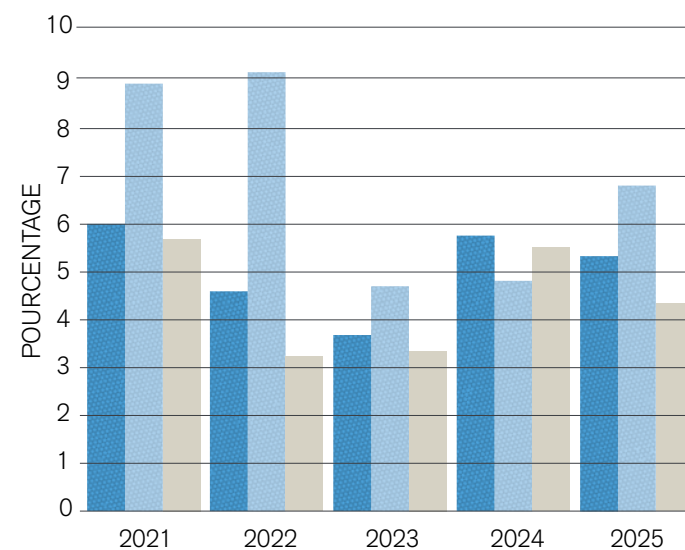
Le réseau Interac se développe rapidement dans les années 1990, permettant aux membres des credit unions d'effectuer des achats courants au moyen de cartes de débit liées directement à leurs comptes.

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SYSTÈME

### CROISSANCE

La croissance des actifs et des dépôts a diminué en 2025 pour atteindre 5,3 % et 4,4 % respectivement. La croissance des prêts a augmenté l'année dernière à 6,9 %.

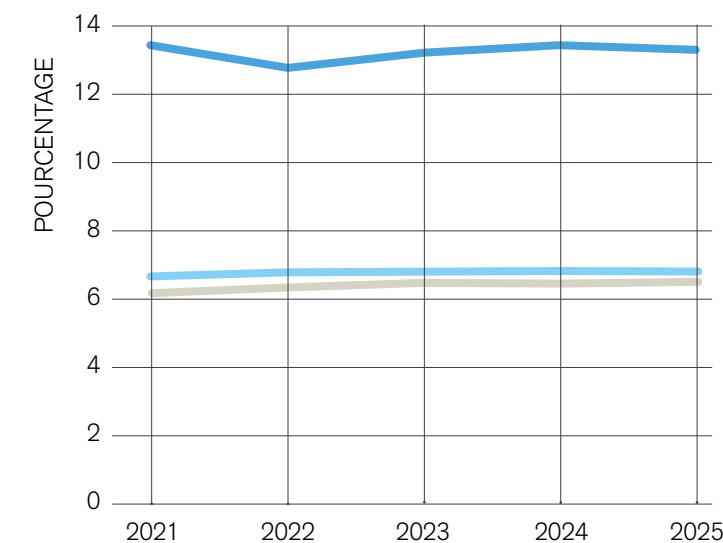
Les actifs du système s'élevaient à 48,2 milliards de dollars à la fin de l'exercice tandis que les dépôts et les prêts étaient 42,5 milliards de dollars et 41,2 milliards de dollars respectivement.



- Croissance des actifs
- Croissance des prêts
- Croissance des dépôts

### CAPITAL

Le capital réglementaire et les bénéfices non distribués ont augmenté légèrement et sont à 6,9 % et 6,6 % respectivement, tandis que la croissance des actifs a diminué et la rentabilité a augmenté. Le capital pondéré a diminué de 13,6 % à 13,5 %.

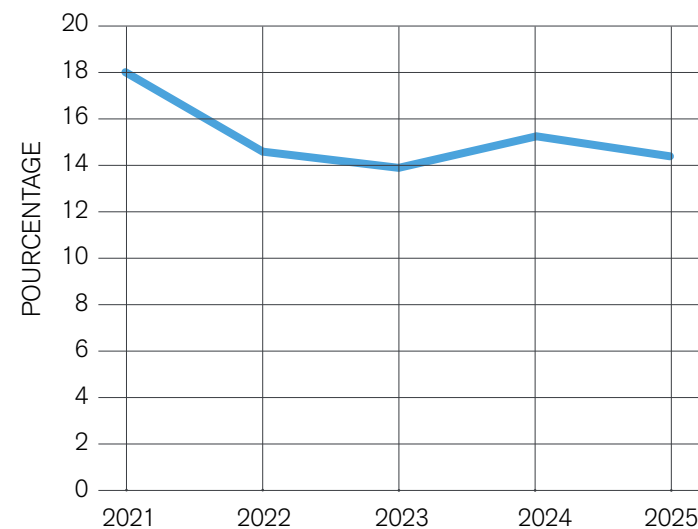


- Capital pondéré
- Capital réglementaire
- Bénéfices non distribués

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SYSTÈME

### LIQUIDITÉ

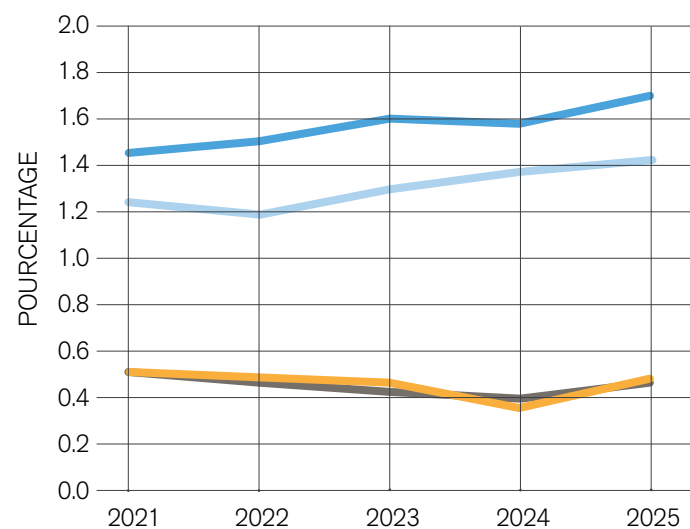
La liquidité a diminué par rapport à l'année précédente pour atteindre 14,2 %, tandis que la croissance des prêts a dépassé celle des dépôts.



— Liquidité

### RENTABILITÉ

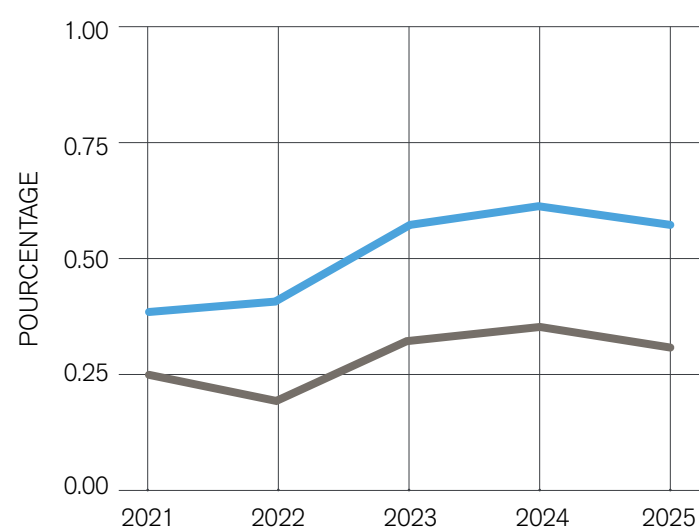
La marge financière brute a été légèrement plus élevée à celle de l'année précédente, atteignant 1,7 %. Les dépenses d'exploitation brutes sont restées stables à 1,4 % tandis que les autres revenus ont augmenté à 0,5 %. Le résultat global a augmenté à 0,5 %. Le taux préférentiel a diminué au cours de l'année 2025, ce qui a eu un effet favorable sur la rentabilité.



— Marge financière brute  
 — Dépenses d'exploitation brutes  
 — Autres revenus  
 — Résultat global

### DÉLINQUANCE

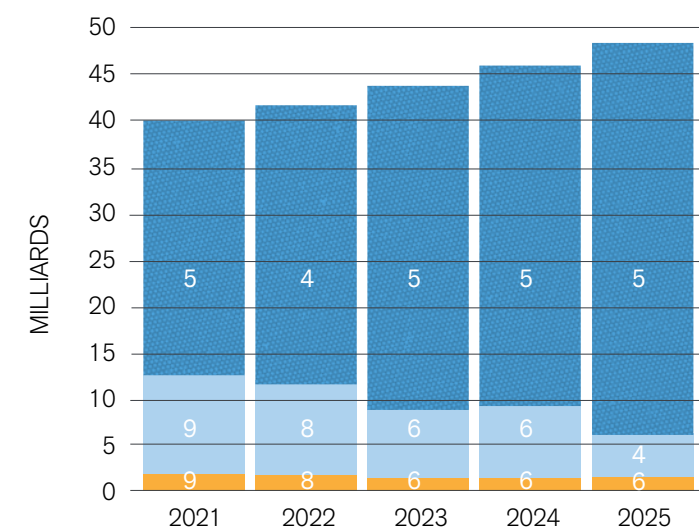
La délinquance moyenne sur les prêts de 30 et 90 jours a diminué en 2025 pour s'établir à 0,56 % et 0,31 % respectivement. La délinquance demeure faible par rapport aux normes de l'industrie et continue d'être étroitement évaluée pour des signes de stress.



— Plus de 30 jours  
 — Plus de 90 jours

### PROFIL DU SYSTÈME PAR TAILLE DES ACTIFS ET NOMBRE D'INSTITUTIONS

Le nombre total d'institutions a diminué de 17 en 2024 à 15 en 2025 en raison des activités de fusion.



— moins de 500 millions de \$  
 — 500 millions à 2 milliards de \$  
 — plus de 2 milliards de \$

# 2000



Dans les années 2000s, avec la généralisation des services bancaires en ligne, les credit unions adoptent le service Virement Interac, permettant à leur membres d'envoyer de l'argent en toute sécurité entre les institutions financières du Canada.

## Un réseau vigoureux

### LES CREDIT UNIONS AU MANITOBA

La SADM réglemente et garantit les dépôts du vigoureux réseau de 15 credit unions.

Access Credit Union	Me-Dian Credit Union
Assiniboine Credit Union/ Caisse Assiniboine	Niverville Credit Union
Belgian-Alliance Credit Union	Rosenort Credit Union
Cambrian Credit Union	Steinbach Credit Union
Compass Credit Union	Stride Credit Union
Flin Flon Credit Union	Sunrise Credit Union
Fusion Credit Union	Swan Valley Credit Union
	Winnipeg Police Credit Union

### SUCCURSALES VIRTUELLES

Les institutions de dépôts virtuelles figurent ci-dessous et chacune est liée à sa credit union.

Achieva Financial
Cambrian Credit Union
Hubert Financial
Access Credit Union
MAXA Financial
Assiniboine Credit Union/Caisse Assiniboine
Outlook Financial
Assiniboine Credit Union/Caisse Assiniboine

De plus, la SADM réglemente la CUUCM, qui est l'association professionnelle et le fournisseur des services pour les credit unions au Manitoba.



# États financiers 2025

<b>Responsabilité de la direction</b> .....	19
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b> .....	20
<b>État de la situation financière</b> .....	22
<b>État du résultat global</b> .....	23
<b>État des variations des capitaux propres</b> .....	24
<b>État des flux de trésorerie</b> .....	25
<b>Notes annexes</b> .....	26
<b>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)</b> .....	53

# États financiers 2025

## Responsabilité de la direction

La direction de la Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « SADM ») est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers inclus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

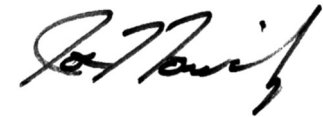
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction conçoit et maintient les systèmes de comptabilité nécessaires et les contrôles internes connexes de manière à fournir l'assurance raisonnable que toutes les opérations soient dûment autorisées, que les documents comptables soient maintenus de manière appropriée et que les actifs soient protégés.

Le conseil d'administration de la SADM surveille à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de procédures d'information financière et de systèmes de contrôles internes. Le conseil examine les états financiers avant d'en approuver la publication.

Le comité des finances et d'audit recommande la nomination de l'auditeur externe et passe en revue les conditions de la mission d'audit externe, les honoraires annuels, les plans et l'étendue de l'audit ainsi que les recommandations contenues dans la lettre de recommandations.



Vernon MacNeill, MBA  
Chef de la direction



S. Joe Nowicky, CPA, CMA  
Chef des finances

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Manitoba

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « SADM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SADM au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SADM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SADM à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SADM.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SADM;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SADM à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SADM à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada s.r.l./LLP*

**Comptables professionnels agréés**

Winnipeg (Manitoba)

Le 27 mars 2026

## États financiers 2025

## État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Aux 31 décembre

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>ACTIFS</b>		
Trésorerie (note 5)	1 799 \$	8 581 \$
Placements (note 6)	590 996	531 191
Montants à recevoir au titre de prélèvements (note 7)	8 501	8 169
Actifs d'impôt différé (note 8)	72	69
Autres actifs (note 9)	1 347	1 116
	<u>602 715 \$</u>	<u>549 126 \$</u>
<b>PASSIFS</b>		
Comptes à payer et dépenses courues (note 10)	1 723	1 826
Obligation au titre des prestations définies (note 11b)	795	765
Impôt exigible actuel (note 8)	336	592
Passifs d'impôt différé (note 8)	3 085	2 364
Total du passif	<u>5 939</u>	<u>5 547</u>
Passifs éventuels (note 12)		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Bénéfices non distribués	565 535	519 640
Cumul des autres éléments du résultat global	31 241	23 939
Total des capitaux propres	<u>596 776</u>	<u>543 579</u>
	<u>602 715 \$</u>	<u>549 126 \$</u>

Approuvé au nom du conseil le 27 mars 2026


**Fernand Vermette**

Président


**Myron Pawlowsky**

Président du comité Finances et audit

## États financiers 2025

## État du résultat global

(en milliers de dollars)

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
<b>REVENUS</b>		
Prélèvements réguliers	33 448 \$	31 867 \$
Revenus de placements (note 13)	17 258	13 405
	<u>50 706</u>	<u>45 272</u>
<b>DÉPENSES</b>		
Reprise financier des credit unions (note 12)	-	(1)
Frais du registraire	300	300
Dépenses d'exploitation (note 14)	6 151	6 058
	<u>6 451</u>	<u>6 357</u>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RÉSULTAT</b>	44 255	38 915
<b>Charge d'impôt sur le résultat (note 8)</b>	1 244	1 009
<b>RÉSULTAT NET</b>	<u>43 011</u>	<u>37 906</u>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		
<b>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net</b>		
Profits latents sur les instruments de créance à JVAERG	7 407	12 505
Charge d'impôt sur le résultat	(667)	(1 125)
Pertes réalisées sur les instruments de créance à la JVAERG	617	2 137
Économie d'impôt sur le résultat	(55)	(192)
<b>Total des éléments pouvant être reclassés</b>	<u>7 302</u>	<u>13 325</u>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>		
Profits réalisés et latents sur les instruments de capitaux propres à la JVAERG	3 169	3 375
Charge d'impôt sur le résultat	(285)	(304)
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés</b>	<u>2 884</u>	<u>3 071</u>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, APRÈS IMPÔTS</b>	10 186	16 396
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<u>53 197 \$</u>	<u>54 302 \$</u>

## États financiers 2025

## État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars)

	<b>Bénéfices non distribués</b>	<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>	<b>Total</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	478 663 \$	10 614 \$	489 277 \$
Résultat net	37 906	-	37 906
Autres éléments du résultat global	-	16 396	16 396
Total du résultat global	37 906	16 396	54 302
Transfert de la réserve de réévaluation à la cession à la JVAERG des instruments de capitaux propres	3 071	(3 071)	-
Solde au 31 décembre 2024	519 640 \$	23 939 \$	543 579 \$
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	519 640 \$	23 939 \$	543 579 \$
Résultat net	43 011	-	43 011
Autres éléments du résultat global	-	10 186	10 186
Total du résultat global	43 011	10 186	53 197
Transfert de la réserve de réévaluation à la cession à la JVAERG des instruments de capitaux propres	2 884	(2 884)	-
Solde au 31 décembre 2025	565 535 \$	31 241 \$	596 776 \$

## États financiers 2025

## État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	43 011 \$	37 906 \$
Charge sans effet sur la trésorerie – actifs d'impôt différé	(3)	4
Charge sans effet sur la trésorerie – amortissement	222	198
Perte de valeur nette des placements	9	4
Augmentation nette du montant à recevoir au titre de prélèvements	(332)	(421)
Diminution nette des frais payés d'avance	9	155
(Diminution) augmentation nette de l'impôt net exigible à payer	(256)	598
Diminution nette - soutien financier destiné aux credit unions	-	(48)
Augmentation nette des comptes à payer et dépenses courues, net de l'obligation du droit d'utilisation des actifs	39	59
Augmentation nette de l'obligation au titre des prestations définies	30	32
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>42 729</b>	<b>38 487</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Augmentation nette des placements	(48 925)	(31 179)
Achat d'immobilisations corporelles, déduction faite du revenu de la cession	(444)	(107)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(49 369)</b>	<b>(31 286)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Paiement de capital sur les obligations locatives	(142)	(104)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>(142)</b>	<b>(104)</b>
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(6 782)</b>	<b>7 097</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 581</b>	<b>1 484</b>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>1 799 \$</b>	<b>8 581 \$</b>
<b>RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
Impôt sur le résultat payé	1 502 \$	407 \$

## Notes annexes

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 1 Nature des activités

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « SADM ») est une société d'assurance-dépôts établie en vertu de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions du Manitoba (la « Loi »). Pour l'ensemble des activités opérationnelles qu'elle exerce, la SADM vise à atteindre les objectifs prescrits par la Loi qui sont indiqués ci-dessous :

- garantir les dépôts effectués dans les credit unions et les caisses populaires du Manitoba (ci-dessous les « credit unions »);
- promouvoir l'élaboration de pratiques commerciales saines pour les credit unions dans le but de les protéger contre les pertes financières;
- assurer que les credit unions mettent en œuvre les normes des pratiques commerciales saines;
- assurer que la Credit Union Central of Manitoba (la « centrale ») met en œuvre les normes prudentielles, et;
- promouvoir et autrement contribuer à la stabilité et à la confiance du public envers le système des credit unions et la centrale.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, la SADM doit faire toutes les choses qui peuvent être nécessaires afin que les credit unions satisfassent aux demandes de retrait de dépôts des déposants. Le siège social de la SADM est situé au 200, avenue Graham, bureau 390, Winnipeg (Manitoba) Canada.

### 2 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 27 mars 2026.

### 3 Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers conformément aux IFRS.

#### a) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG), lesquels sont évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière.

Les valeurs des états financiers de la SADM sont présentées en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de la SADM.

#### b) Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse ainsi que les soldes de dépôts à vue et de comptes chèques auprès de banques à charte.

# États financiers 2025

## c) Prélèvements réguliers, cotisations spéciales et remboursements au titre d'un soutien financier

Les prélèvements réguliers, les cotisations spéciales et les remboursements au titre d'un soutien financier d'une credit union et de la centrale sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir à la comptabilisation initiale.

Les prélèvements réguliers, les cotisations spéciales et les remboursements au titre d'un soutien financier d'une credit union et de la centrale sont comptabilisés comme suit :

- Les prélèvements réguliers des credit unions et de la centrale sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les prélèvements réguliers sont déterminés trimestriellement et comptabilisés mensuellement. Les paiements des credit unions et de la centrale sont reçus trimestriellement.
- Les cotisations spéciales sont comptabilisées lorsqu'elles sont gagnées. Les cotisations spéciales sont imposées uniquement si, de l'avis du conseil de la SADM, le fonds de garantie est déprécié ou sur le point de l'être.
- Les remboursements au titre d'un soutien financier sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

## d) Actifs financiers

Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière et sont ultérieurement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), à la JVAERG ou au coût amorti en fonction de l'évaluation par la SADM du modèle économique au moyen duquel l'actif financier est géré et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Les actifs financiers peuvent uniquement être reclassés lorsqu'il y a eu un changement au modèle économique au moyen duquel ils sont gérés. Ces reclassements sont appliqués de façon prospective.

### i. Classement

Trésorerie	Coût amorti
Placements en titres à revenu fixe	JVAERG (instruments de créance)
Placements en titres de capitaux propres	JVAERG (instruments de capitaux propres)
Actifs dérivés	JVRN
Montants à recevoir au titre de prélèvements	Coût amorti

### ii. Coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers et de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et que ces flux de trésorerie sont composés uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la perte de valeur. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les revenus de placements en appliquant le taux d'intérêt effectif.

# États financiers 2025

### iii. Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments de créance qui remplissent les conditions suivantes sont mesurés à la JVAERG :

- l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal.

Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont irrévocablement désignés comme étant évalués à la JVAERG.

Les actifs financiers évalués à la JVAERG sont comptabilisés à la juste valeur avec les profits et les pertes latents comptabilisés dans l'état du résultat global, après impôts. Le cumul des autres éléments du résultat global fait partie des capitaux propres de la SADM.

Les profits ou les pertes réalisés accumulés sur les placements en titres à revenu fixe lors de leur cession sont transférés des autres éléments du résultat global au résultat net. Les profits ou les pertes réalisés accumulés sur les placements en titres à capitaux propres sont transférés directement des autres éléments du résultat global aux bénéficiaires non distribués, sans être comptabilisés en résultat net.

Les intérêts sur les placements en titres à revenu fixe portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les revenus de placements.

Les dividendes sur les placements en titres de capitaux propres sont comptabilisés dans les revenus de placements lors de la déclaration.

### iv. Juste valeur par le biais du résultat net

Tous les actifs financiers non évalués au coût amorti ou à la JVAERG sont évalués à la JVRN. Un actif financier qui serait autrement évalué au coût amorti ou à la JVAERG peut être désigné comme à la JVRN par un choix irrévocable si cela élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable. Les profits et pertes latents et réalisés, les dividendes déclarés et les revenus d'intérêts sur ces actifs financiers sont comptabilisés dans les revenus de placements.

### v. Dépréciation d'actifs financiers

La SADM comptabilise des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour les instruments de créance à la JVAERG ou actif de coût amorti. La valeur pour pertes de crédit attendues est une estimation pondérée des pertes de crédit mesurée comme la valeur actuelle de toutes les insuffisances de trésorerie susceptibles de se produire dans les 12 mois suivant la date de clôture ou sur la durée de vie, en fonction de l'augmentation significative du risque de crédit depuis la reconnaissance initiale. Comme indiqué dans la note 15(c)(ii), la politique d'investissement de la SADM ne permet de détenir que des instruments de dette ayant une notation de risque de crédit équivalente à la définition de la « qualité d'investissement » universellement reconnue. Les provisions pour pertes sont mesurées en évaluant la probabilité de non-paiement de l'instrument, qui est ensuite multipliée par le montant de la perte attendue en cas de défaut pour déterminer la valeur pour pertes de crédit attendues.

# États financiers 2025

La SADM détermine, à chaque date de clôture, si les instruments de créance à la JVAERG ou les actifs de coût amorti sont douteux. Un actif financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier se sont produits.

En déterminant si un instrument de créance à la JVAERG ou un actif de coût amorti est déprécié, la SADM tient compte des facteurs suivants :

- l'évaluation de la solvabilité du marché reflétée par les rendements obligataires
- l'évaluation par les agences de notation de la solvabilité
- la capacité de l'émetteur d'accéder aux marchés des capitaux pour l'émission de nouveaux titres d'emprunt
- la probabilité que la dette soit restructurée, entraînant des pertes pour les détenteurs lors de la remise de dette volontaire ou obligatoire.

## vi. Décomptabilisation des actifs financiers

La SADM ne décomptabilise un actif financier que lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou lorsqu'elle transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété de l'actif à une autre entité. Si la SADM ne transfère, ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété et conserve le contrôle de l'actif transféré, la SADM comptabilise ses droits conservés dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle pourrait avoir à payer. Si la SADM conserve la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété d'un actif financier transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

## e) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit à la JVRN, auquel cas ils sont comptabilisés à la juste valeur.

### Classement

Comptes à payer et dépenses courues	Coût amorti
Passifs dérivés	JVRN

Les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et incluent tous les passifs financiers, autres que les instruments dérivés.

## f) Instruments financiers dérivés

La SADM désigne certains instruments financiers dérivés détenus pour la gestion des risques en tant qu'instruments de couverture de juste valeur dans les relations de couverture qualifiées. Lors de la désignation initiale de la couverture, la SADM documente officiellement la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, y compris l'objectif de gestion des risques et la stratégie de couverture, ainsi que la méthode qui sera utilisée pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La SADM évalue, au début de la relation de couverture et de manière continue, si l'instrument de couverture est censé être très efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert respectif au cours de la période pour laquelle la couverture est désignée, et si les résultats réels de chaque couverture se situent dans une fourchette de 80 % à 125 %.

# États financiers 2025

Lorsqu'un dérivé est désigné comme un instrument de couverture pour couvrir la variation de la juste valeur d'un actif comptabilisé, les variations de la juste valeur du dérivé sont immédiatement comptabilisées en résultat net, ainsi que les variations de la juste valeur de l'élément couvert qui sont attribuables au risque couvert, dans le revenu de placements. Si le dérivé de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture de juste valeur, ou si la désignation de couverture est révoquée, la comptabilité de couverture est abandonnée de manière prospective.

## g) Méthode du taux d'intérêt effectif

La SADM utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les revenus d'intérêts ou les dépenses d'intérêts, qui comprennent les coûts de transaction ou les commissions, les primes ou les escomptes gagnés ou engagés liés aux instruments financiers.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument de créance et d'affectation des revenus d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument de créance ou (le cas échéant) sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

## h) Coûts de transaction

Les coûts de transaction pour les actifs financiers classés à la JVAERG, au coût amorti, et les passifs financiers classés au coût amorti, sont déduits de la valeur comptable de l'actif ou du passif et ils sont alors comptabilisés sur la durée de vie attendue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## i) Contrat de location

À la date de passation d'un contrat, la SADM évalue si un contrat est, ou contient un contrat de location. Un contrat est, ou contient un contrat de location si le contrat confère le droit d'utilisation d'un actif déterminé pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. La SADM comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location dans l'état de la situation financière.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué d'après le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, majoré des coûts directs initiaux engagés et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, moins tout avantage incitatif à la location reçu. L'actif au titre du droit d'utilisation est présenté à la note 9 et est amorti sur la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou la durée du contrat de location, s'il est antérieur, selon la méthode linéaire. La charge d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation est incluse dans les charges d'exploitation.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas effectués à la date de début du contrat de location, calculée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, du taux d'emprunt marginal de la SADM. En règle générale, la SADM utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. L'obligation locative est évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les comptes à payer et dépenses courues. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont incluses dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

# États financiers 2025

## **j) Avantages du personnel**

### **i. Régimes à cotisations définies**

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées à titre de dépenses au titre des avantages du personnel en résultat net dans les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel.

### **ii. Régime à prestations définies**

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. Le régime à prestations définies de la SADM est une allocation de retraite, limitée à une seule obligation future, en proportion du salaire annuel de l'employé. L'obligation nette de la SADM est calculée en estimant le montant des prestations futures accumulées par les employés en contrepartie des services rendus au cours de la période considérée et des périodes antérieures. Ces prestations sont actualisées afin de déterminer leur valeur actuelle. Le taux à appliquer pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi est déterminé en fonction des taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, du marché des obligations de sociétés de première catégorie. Ce calcul est effectué une fois par année par un actuaire qualifié au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en dépenses à la plus rapprochée des dates suivantes :

- lorsque la SADM constate les coûts de restructuration dans le cadre de la norme comptable internationale (IAS) 37, qui comprennent le paiement des indemnités de cessation d'emploi, où
- lorsque la SADM ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités.

Si les indemnités de cessation d'emploi de travail sont exigibles plus de 12 mois après la date de clôture, elles sont actualisées à leur valeur actuelle.

### **iii. Avantages à court terme**

Les avantages à court terme sont des obligations qui devraient être réglées en totalité dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus. Ces obligations sont évaluées sur une base non actualisée.

## **k) Provision au titre du soutien financier destiné aux credit unions**

La provision au titre du soutien financier destiné aux credit unions est fondée sur les pertes qui pourraient découler d'une fusion, d'une liquidation ou d'une dissolution. Elle est établie en fonction de la probabilité qu'une credit union ait recours à du soutien et en fonction de l'évaluation de l'ensemble des risques liés aux systèmes de cette dernière (note 12).

## **l) Actifs acquis dans le cadre d'une fusion/dissolution de credit unions**

Les prêts et les éléments d'actif immobilier acquis dans le cadre de procédures de fusion ou de dissolution sont comptabilisés à la valeur nette de réalisation estimée.

# États financiers 2025

## m) Imposition

La provision pour impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat net en tant que charge ou économie, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat.

### i. Impôt exigible

L'impôt sur le résultat exigible est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans l'état du résultat global en raison d'éléments de revenus et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices, de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Les passifs d'impôt exigible de la SADM sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales, ou à recouvrer de celles-ci en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'état de la situation financière.

### ii. Impôt différé

L'impôt différé est l'impôt que l'on s'attend à payer, ou à recouvrer en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables, sauf s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporaire et que la différence temporaire se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif sera réalisé, en fonction des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la SADM s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et si la SADM a l'intention de régler simultanément les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

## n) Modifications aux méthodes comptables

Aucune norme ou interprétation n'a été adoptée qui ait eu une incidence significative sur les états financiers de la SADM.

**o) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées**

La norme suivante qui aura une incidence sur les futurs états financiers de la SADM a été annoncée :

L'IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* remplace IAS 1 *Présentation des états financiers* et est obligatoirement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027. L'IFRS 18 énonce de nouvelles exigences importantes concernant la présentation des états financiers, en mettant l'accent sur l'état des résultats ainsi que sur l'agrégation et la désagrégation des informations. Le changement de normes s'applique de manière rétrospective et aura un impact sur la présentation des états financiers de la SADM pour l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Les modifications de la classification et de l'évaluation des instruments financiers (modifications des IFRS 9 et IFRS 7) sont obligatoirement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 ou après cette date. Les modifications clarifient les exigences concernant la décomptabilisation des passifs financiers réglés par des virements électroniques et affinent la classification des actifs financiers, y compris l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, et introduisent des exigences supplémentaires en matière de divulgation. Ces modifications peuvent avoir un impact sur la classification des actifs financiers de la SADM, le calendrier de décomptabilisation de certains passifs financiers et les informations à fournir dans les états financiers de la SADM pour l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**4 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations**

L'application des méthodes comptables de la SADM, qui sont décrites à la note 3, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles reposent se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

**a) Jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables**

Le classement des actifs financiers fait l'objet d'un jugement, ce qui a une incidence significative sur le montant comptabilisé dans les états financiers.

Dans le cadre du classement des actifs financiers de la SADM, il y a évaluation du modèle économique dans lequel les actifs sont détenus et des conditions contractuelles des actifs financiers, à savoir si elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Il n'y a pas d'autres jugements critiques, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations que la direction a faites dans le processus d'application des méthodes comptables de la SADM et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

**b) Sources principales d'incertitude relative aux estimations**

Ci-après figurent les hypothèses clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

**i. Provision au titre du soutien financier destiné aux credit unions****Provision individuelle au titre du soutien destiné aux credit unions**

La provision individuelle et les éventualités au titre du soutien financier sont comptabilisées conformément aux IFRS. Le processus décrit ci-dessous sera appliqué minimalement sur une base annuelle, ou plus souvent, au besoin.

L'analyse des credit unions prend en compte ce qui suit :

- le degré de risque de la credit union tel qu'il a été établi par la SADM
- la santé financière de la credit union, notamment la solidité du capital permettant d'absorber les pertes potentielles et les tendances en matière de bénéfice
- la probabilité que l'évaluation des actifs de la credit union soit appropriée
- le caractère raisonnable des provisions individuelles et collectives
- les provisions et les éventualités liées aux fusions et autres conventions faisant l'objet d'un soutien

La SADM a déterminé qu'aucune provision individuelle ne soit nécessaire pour faciliter une indemnité de prêt et de fusion, tel que décrit à la note 12.

**Provision collective au titre du soutien destiné aux credit unions**

Le montant total de la provision collective au titre du soutien financier se fonde sur des historiques de perte moyens de cinq ans, de dix ans et de vingt ans et sur d'autres composantes, dont l'insuffisance des capitaux, et sur le jugement de la direction en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs.

En outre, la constitution d'une provision collective pourrait être jugée nécessaire selon la meilleure estimation de la SADM du risque global actuel auquel elle est exposée, après évaluation des conditions suivantes :

- les conditions du marché et la conjoncture économique
- l'analyse des credit unions
- l'historique de perte

La SADM a déterminé qu'il n'y avait pas lieu de constituer une provision collective au titre du soutien destiné aux credit unions.

**ii. Estimations de la juste valeur**

La valeur comptable des instruments financiers reflète les valeurs en vigueur sur le marché et les primes de liquidité dont tiennent compte les méthodes d'établissement des prix du marché utilisées par la SADM.

# États financiers 2025

La juste valeur des titres négociables et autres placements classés à la JVAERG est déterminée selon les cours du marché, compris dans l'écart acheteur-vendeur, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La SADM maximise l'utilisation des données observables et limite l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La SADM obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses titres négociables et autres placements, à la date de clôture. Voir les détails de la hiérarchie des informations sur la juste valeur à la note 15.

### iii. Dépréciation des instruments financiers

La dépréciation des instruments financiers est déterminée en évaluant si le risque de crédit lié à l'actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, et les informations prospectives sont intégrées dans l'évaluation de la perte de crédit attendue. Dans sa déclaration de la politique de placement, la SADM exige que la JVAERG pour les instruments de créance soit de la catégorie investissement, avec une notation de crédit supérieure ou égale à la notation BBB. Le risque de crédit augmente de manière significative pour les instruments de créance à la JVAERG inférieurs à la catégorie investissement. Les notations de crédit pour les instruments de créance à la JVAERG sont surveillées quotidiennement.

## 5 Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et dans des comptes courants auprès de CIBC Mellon et de la Banque Scotia.

## 6 Placements

Les placements comprennent les titres à revenu fixe et les titres de capitaux propres. Un résumé des placements, tels qu'ils figurent dans l'état de la situation financière, est présenté ci-dessous.

<b>Aux 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
<b>Placements en titres à revenu fixe</b>		
Bons du Trésor	58 899	48 707
Obligations d'État	360 402	302 636
Obligations de sociétés	90 621	106 765
	<u>509 922</u>	<u>458 108</u>
<b>Placements en titres de capitaux propres</b>		
Actions canadiennes	24 676	21 236
Fonds négociés en bourse d'actions mondiales déduction faite des contrats de change à terme	22 783	19 964
Fonds d'immobilier canadien	33 615	31 883
	<u>81 074</u>	<u>73 083</u>
	<u>590 996</u>	<u>531 191</u>

## États financiers 2025

**7 Montants à recevoir au titre de prélèvements**

Les montants à recevoir au titre de prélèvements correspondent aux soldes impayés, dus par les credit unions, pour le quatrième trimestre, ou aux cotisations spéciales, exigées par la SADM. La quasi-totalité des soldes impayés sont recouverts dans un délai de 31 jours suivant la fin de l'exercice.

**8 Impôt sur le résultat****a) Impôt comptabilisé en résultat net**

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
<b>Impôt exigible</b>		
Charge d'impôt exigible pour l'exercice considéré	1 247	1 005
<b>Impôt différé</b>		
(Reprise) charge d'impôt différé comptabilisée dans l'exercice considéré	(3)	4
Total de charge d'impôt liée aux activités poursuivies	<u>1 244</u>	<u>1 009</u>

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la provision pour impôt pour l'exercice et le bénéfice comptable.

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
Résultat lié aux activités poursuivies	44 255	38 915
Charge d'impôt sur le résultat au taux prévu par la loi	3 983	3 502
Prélèvements non imposables des credit unions	(3 001)	(2 859)
Retenue d'impôts étrangers et autre	262	366
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net	<u>1 244</u>	<u>1 009</u>

## États financiers 2025

## b) Impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
<b>Impôt différé</b>		
Réévaluation des profits liés à la juste valeur des actifs financiers à la JVAERG	31 241	23 939
Total de la charge d'impôt différé comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global	<u>3 085</u>	<u>2 361</u>

## c) Actifs et passifs d'impôt différé

L'impôt différé est calculé en totalité sur les différences temporaires selon la méthode du report variable en utilisant un taux d'impôt de 9 % (9 % en 2024). Les actifs d'impôt différé ont été comptabilisés au titre des différences temporaires donnant lieu à des actifs d'impôt différé lorsque la direction estime qu'il est probable que ces actifs seront récupérés.

Les composantes des actifs et passifs d'impôt différé sont les suivantes :

<b>Exercices clos le 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>	<b><u>Variation</u></b>
<b>Actifs d'impôt différé</b>			
Provision pour obligation de retraite	72	69	(3)
<b>Passifs d'impôt différé</b>			
Actifs au titre du droit d'utilisation	-	3	(3)
Profit net sur les actifs financiers à la JVAERG	3 085	2 361	724
	<u>3 085</u>	<u>2 364</u>	<u>721</u>

## 9 Autres actifs

Les composantes des autres actifs sont les suivantes :

<b>Aux 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
Comptes à recevoir	1	6
Prêts aux employés	2	-
Frais payés d'avance	80	68
Actifs au titre du droit d'utilisation	770	924
Immobilisations corporelles	494	118
	<u>1 347</u>	<u>1 116</u>

# États financiers 2025

## 10 Comptes à payer et dépenses courues

Les comptes à payer comprennent de factures payables dès réception non réglées à des fournisseurs. Les comptes d'épargne assurés comprennent des dépôts acquis lors de fusions de credit unions. Les obligations locatives font référence aux obligations envers les fournisseurs en vertu du contrat de location. Les dépenses courues sont des obligations envers les fournisseurs lorsqu'aucune facture n'a pas été reçue.

## 11 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

### a) Régimes à cotisations définies

La SADM offre deux régimes de retraite à cotisations définies à tout le personnel admissible. Ces régimes sont gérés par la Co-operative Superannuation Society et la Canada Vie, compagnie d'assurance-vie. La SADM doit verser des cotisations équivalentes à celles des employés correspondant à un pourcentage du revenu dans les régimes de retraite. La seule obligation de la SADM à l'égard du régime de retraite consiste à verser les cotisations établies.

La dépense totale de 200 \$ (198 \$ en 2024) comptabilisée dans le compte de résultat représente les cotisations que la SADM doit verser dans ces régimes aux taux précisés en vertu des dispositions des régimes. Au 31 décembre 2025, toutes les cotisations exigibles pour les exercices 2025 et 2024 avaient été versées dans les régimes.

### b) Régime à prestations définies

La SADM offre un régime à prestations définies auto financé, appelé « allocation de retraite », à tout le personnel admissible. En vertu du régime, le personnel a le droit, une seule fois, de recevoir des prestations de retraite représentant entre 17 % et 50 % du dernier salaire touché à l'atteinte de l'âge minimum de la retraite, soit 55 ans. Aucun autre avantage postérieur au départ à la retraite n'est offert au personnel.

Cet avantage est auto financé par la SADM. L'avantage existe en dehors du cadre de la législation provinciale et fédérale et n'est assujetti à aucun cadre de réglementation. La responsabilité de la gouvernance de la prestation incombe uniquement à la SADM.

Les risques associés à la prestation sont strictement de nature financière et découlent principalement de la concentration de groupes d'âge d'employés. Les évaluations actuelles ne démontrent aucune concentration de groupes d'âge au 31 décembre 2025.

La plus récente évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies a été effectuée en décembre 2025 par Eckler Itée. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et le coût connexe des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles sont les suivantes :

<b>Aux 31 décembre</b>	<b>2025</b>		<b>2024</b>
Taux d'actualisation	4,6	%	4,5 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	3,0	%	3,0 %
Âge de la retraite hypothétique	62		62

## États financiers 2025

Les montants comptabilisés en résultat net à l'égard de ce régime à prestations définies sont les suivants :

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	43	36
Gains actuariels comptabilisés dans l'exercice	18	25
Coût financier	33	40
	<u>94</u>	<u>101</u>

Les gains et pertes actuariels et les coûts des services, y compris les réductions et les règlements, sont comptabilisés immédiatement en résultat net et constatés dans les salaires et les avantages du personnel dans le tableau des dépenses d'exploitation.

Le montant découlant de l'obligation de la SADM au titre de son régime à prestations définies, qui est inclus dans l'état de la situation financière, correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies non capitalisées.

Le tableau suivant présente les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies de la période considérée.

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	765	733
Coût des services rendus au cours de l'exercice	43	36
Gains actuariels comptabilisés dans l'exercice	18	25
Coût financier	33	40
Prestations versées	(64)	(69)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	<u>795</u>	<u>765</u>

Le profil d'échéance de l'obligation est défini comme suit :

<b>Aux 31 décembre</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Dans un délai de un an	315	167
De un an à cinq ans	188	351
Plus de cinq ans	292	247
	<u>795</u>	<u>765</u>

# États financiers 2025

## 12 Passifs éventuels et provision au titre de soutien financier destiné aux credit unions

Au 31 décembre 2025, les dépôts dans les credit unions garantis par la SADM se chiffraient à 41,2 milliards de dollars (40,8 milliards \$ en 2024). En se fondant sur ses procédures de surveillance continue, la SADM estime qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision au titre d'éventualités pour le moment.

Au 31 décembre 2025, la SADM ne s'est pas engagée à fournir des indemnisations de prêt ni de l'aide à la fusion pour les credit unions (nul en 2024). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la SADM n'a enregistré aucune charge ni aucun recouvrement pour les indemnisations de prêt ou l'aide à la fusion des credit unions (recouvrement de 1 \$ en 2024).

## 13 Revenus de placements

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Revenus d'intérêts – prêts et créances	75	142
Revenus d'intérêts – JVAERG	15 207	13 706
Revenus de dividendes – JVAERG	1 767	1 745
Gains (pertes) réalisé(e)s à la vente de titres négociables	571	(2 132)
Pertes de change latentes et réalisées	(353)	(52)
Perte de valeur sur placements	(9)	(4)
	<u>17 258</u>	<u>13 405</u>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la SADM a cédé 7 030 \$ (8 419 \$ en 2024) d'instruments de capitaux propres à la JVAERG, générant un gain réalisé cumulé de 2 884 \$ (3 071 \$ en 2024) sur la cession. Les instruments de capitaux propres à la JVAERG sont cédés aux fins de rééquilibrage du portefeuille de placements, conformément à la composition de l'actif cible de l'énoncé de politique de placement, sur une base trimestrielle.

## États financiers 2025

## 14 Dépenses d'exploitation

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Salaires et avantages sociaux	3 939	3 911
Employés contractuels et services professionnels	724	728
Frais d'occupation	422	425
Frais administratifs	408	390
Centrale – financement	242	243
Gouvernance corporative	179	158
Déplacements	98	79
Autres	139	124
	<u>6 151</u>	<u>6 058</u>

## 15 Instruments financiers

## a) Informations à fournir par catégorie

Le tableau suivant présente les informations par catégorie d'actifs financiers :

<b>Aux 31 décembre</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Coût amorti</b>		
Trésorerie	1 799	8 581
Montant à recevoir au titre de prélèvements	8 501	8 169
Prêts aux employés	2	-
	<u>10 302</u>	<u>16 750</u>
<b>JVAERG</b>		
Placements en titres à revenu fixe	509 922	458 107
Placements en titres de capitaux propres	81 074	73 084
	<u>590 996</u>	<u>531 191</u>

## États financiers 2025

Le tableau suivant présente les informations par catégorie de passifs financiers :

<b>Aux 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
<b>Coût amorti</b>		
Comptes à payer et dépenses courues	<u>1 723</u>	<u>1 826</u>

## b) Gestion du risque lié au capital

La SADM gère le capital de manière à maintenir une structure du capital qui lui procure la flexibilité et les liquidités nécessaires pour satisfaire à son obligation en matière de garantie des dépôts effectués dans les credit unions.

L'objectif de la SADM en matière de gestion du capital est de maintenir le total des capitaux propres (bénéfices non distribués et cumul des autres éléments du résultat global) dans une fourchette cible allant de 118 à 150 points de base des dépôts dans les credit unions. Cette fourchette cible en matière de capitaux propres a reçu l'approbation du surintendant à la Direction de la réglementation des institutions financières. Le conseil d'administration revoit la situation de capitaux propres de la SADM sur une base trimestrielle pour s'assurer qu'elle s'établit de façon prudente dans les limites de la fourchette cible. Lorsque le total de l'insuffisance du capital des credit unions dépasse un seizième de un pour cent du total des dépôts et des intérêts courus, la SADM déduira l'insuffisance de ses capitaux propres aux fins de ce calcul.

## c) Gestion des risques financiers

La SADM est exposée à des risques dont le degré d'importance varie, lesquels pourraient avoir une incidence sur sa capacité à satisfaire à son obligation en matière de garantie des dépôts effectués dans les credit unions. Les principaux objectifs de la SADM à l'égard de la gestion des risques sont de déterminer adéquatement la nature de ces risques et de disposer d'un capital suffisant pour les couvrir. Les principaux risques financiers auxquels est exposée la SADM sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque lié au prix des actions et le risque de change.

La SADM cherche à atténuer les effets de ces risques en ayant recours à une politique de placement prudente. Cette politique établit des principes écrits à l'égard du risque de taux d'intérêt, du risque de crédit, du risque de liquidité, du risque lié au prix des actions et du risque de change. La politique de placement est approuvée par le registraire, conformément au paragraphe 144 (h) de la Loi. Le gestionnaire de placements externe vérifie régulièrement que la politique est respectée.

Le service des finances rend trimestriellement des comptes au conseil d'administration à l'égard de la conformité à la politique et de l'exposition au risque.

### i. Gestion du risque de taux d'intérêt

La SADM est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, lesquelles pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés aux placements en titres négociables à l'échéance ou lorsque les instruments sont réinvestis. Ces fluctuations pourraient en outre influencer sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers de la SADM et sur sa capacité à satisfaire à son obligation en matière de garantie des dépôts effectués dans les credit unions.

# États financiers 2025

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la politique de placement de la SADM limite la concentration (répartition de l'actif) des placements en titres à revenu fixe distincts et communs au sein du portefeuille. De plus, l'écart entre la durée totale des placements en titres à revenu fixe distincts et communs et celle de leur indice de référence respectif ne dépasse pas 0,25 année, tel qu'indiqué ci-dessous.

Catégorie d'actifs	Répartition maximale de l'actif	Indice de référence
Obligations d'États	62,50 %	Indice obligataire gouvernement à court terme FTSE TMX
Obligations de sociétés	25,00 %	Indice obligataire toutes les sociétés FTSE TMX
Obligations mondiales	6,25 %	Indice général des obligations mondiales Barclays (en \$ CA)

Pour atténuer davantage le risque de taux d'intérêt, la politique permet l'affectation de la totalité ou d'une partie du portefeuille à des espèces et des placements à court terme afin de protéger contre la perte de capital et d'assurer le maintien de suffisamment de liquidités pour financer les opérations de la SADM.

La SADM peut utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé à cet égard au cours de l'exercice considéré.

## Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Les analyses de sensibilité qui suivent ont été effectuées à partir de l'exposition des instruments financiers aux taux d'intérêt à la fin de la période de présentation de l'information financière. Aux fins de la présentation à l'interne du risque de taux d'intérêt aux principaux dirigeants, une augmentation ou une diminution de 50 points de base, qui correspond à l'évaluation qu'a faite la direction de la fluctuation raisonnablement possible des taux d'intérêt, est utilisée.

Si les taux d'intérêt augmentaient ou diminuait de 50 points de base et que toutes les autres variables demeuraient constantes :

- le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 augmenterait/diminuerait de 324 \$ / 325 \$ (augmentation/diminution de 387 \$ / 386 \$ en 2024), ce qui est attribuable à l'exposition des comptes courants et des placements arrivant à échéance de la SADM au risque de taux d'intérêt, et
- les autres éléments du résultat global pour l'exercice diminueraient/augmenteraient de 4 582 \$ (diminution/augmentation de 3 831 \$ en 2024), ce qui est principalement attribuable aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe disponibles à la vente

## ii. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la SADM. L'exposition de la SADM au risque de crédit consiste principalement en ce qui suit :

- les placements en titres à revenu fixe canadiens émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, et par des sociétés
- les placements en titres de capitaux propres dans des fonds d'obligations mondiales
- les instruments dérivés à des fins de couverture
- les montants à recevoir au titre de prélèvements des credit unions

## États financiers 2025

Des mesures sont mises en place afin d'atténuer l'exposition au risque de crédit :

- La politique de placement de la SADM consiste à ne détenir que des placements en titres à revenu fixe négociables de catégorie de placements (BBB ou plus). Les notations sont déterminées par des agences de notation indépendantes. L'exposition au risque de crédit est limitée à celle prescrite par les indices de référence respectifs.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement. La SADM a pour pratique de traiter les produits dérivés uniquement avec les intermédiaires financiers les plus solvables.
- La SADM surveille la santé financière de chaque credit union sur une base mensuelle.

Les montants à recevoir au titre de prélèvements des credit unions ne sont pas cotés. Tous les soldes impayés sont recouvrés dans un délai de 31 jours suivant la fin de l'exercice. Par le passé, la SADM n'a enregistré aucune créance douteuse relativement à ces contreparties.

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des placements à revenu fixe et des fonds d'obligations mondiales, par notation de crédit, à la fin de la période de présentation de l'information financière, au moyen des notations de DBRS :

<b>Aux 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
<b>Notation de crédit</b>		
AAA	328 321	271 418
AA	100 337	91 172
A	49 371	64 383
BBB	31 893	31 134
	<u>509 922</u>	<u>458 107</u>

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des placements, par émetteur, à la fin de la période de présentation de l'information financière :

<b>Aux 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
Gouvernements	419 301	351 342
Sociétés	90 621	106 765
	<u>509 922</u>	<u>458 107</u>

La SADM incorpore des informations prospectives à la fois pour déterminer si le risque de crédit d'un instrument a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale et pour évaluer les pertes de crédit attendues. Sur la base des conseils d'experts économiques et de la prise en compte d'une variété d'informations externes réelles et prévisionnelles, la SADM formule un « scénario de base » de l'orientation future des variables économiques pertinentes ainsi qu'une gamme représentative d'autres scénarios de prévisions possibles. Ce processus consiste à développer deux autres scénarios économiques supplémentaires et à prendre en compte les probabilités relatives de chaque résultat. Les informations externes comprennent les données et les prévisions économiques publiées par les organismes gouvernementaux et la Banque du

# États financiers 2025

Canada, les prévisions des grandes banques et institutions financières canadiennes et d'autres prévisionnistes du secteur privé et du milieu universitaire.

Le scénario de base représente le résultat le plus probable et correspond aux informations utilisées par la SADM à d'autres fins, telles que la planification stratégique et la budgétisation. Les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et pessimistes.

La SADM a identifié et documenté les principaux facteurs de risque de crédit et de pertes de crédit pour le portefeuille d'instruments financiers et, à l'aide d'une analyse des données historiques, a estimé les relations entre les variables macroéconomiques et les risques de crédit et les pertes de crédit.

Les scénarios économiques utilisés au 31 décembre 2025 comprenaient les indicateurs clés canadiens suivants :

- les taux de chômage nationaux;
- le produit intérieur brut national;
- le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada;
- les statistiques annuelles sur les mises en chantier de logements à l'échelle nationale; et
- le prix du pétrole West Texas Intermediate.

Les relations prévues entre les indicateurs clés et les taux de défaillance et de perte sur les actifs financiers ont été développées sur la base de l'analyse des données historiques au cours des 18 dernières années.

Les données clés entrant dans la mesure de la perte de crédit attendue sont la structure par échéance des variables suivantes :

- la probabilité de défaillance;
- la perte en cas de défaillance; et
- l'exposition en cas de défaillance.

Ces paramètres sont dérivés des informations de référence externes de Moody's Annual Default Study.

Le tableau suivant démontre le rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la correction de valeur pour perte sur 12 mois au titre des pertes de crédit attendues pour les titres de créance à la JVAERG, après impôts. La provision est déduite des placements dans l'état de la situation financière.

	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
<b>Solde aux 1<sup>er</sup> janvier</b>	36	32
Réévaluation de la correction de valeur pour pertes, nette des achats et des cessions	<u>9</u>	<u>4</u>
<b>Solde aux 31 décembre</b>	<b><u>45</u></b>	<b><u>36</u></b>

## États financiers 2025

**iii. Gestion du risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la SADM n'ait pas les ressources financières suffisantes pour satisfaire à ses obligations en matière de liquidité et de financement relativement à la garantie des dépôts effectués dans des credit unions. L'approche de la SADM à l'égard de la gestion du risque de liquidité consiste à s'assurer de conserver, dans la mesure du possible, la trésorerie, les dépôts à vue et les placements à titres négociables nécessaires à l'atteinte de ses objectifs annuels en matière de capital.

La direction prévoit que la principale source de fonds pour satisfaire à l'obligation financière de la SADM de garantir les dépôts effectués dans les credit unions sera la trésorerie générée par les prélèvements réguliers des credit unions et les intérêts gagnés sur les placements de la SADM.

Dans l'éventualité où il faudrait faire des prélèvements sur le portefeuille de placements, la composition de l'actif cible de la SADM équivaut à 95 % du portefeuille négociable sur les principaux marchés obligataires et boursiers canadiens et américains. Les remboursements sur le solde résiduel peuvent être effectués sur une base trimestrielle.

Le tableau suivant présente le détail des échéances prévues des comptes de trésorerie, des instruments d'emprunts distincts des actifs financiers et des passifs financiers de la SADM selon leurs échéances contractuelles non actualisées, y compris les intérêts qui seront gagnés sur ces actifs et ces passifs. Exclut du tableau suivant sont les titres de capitaux propres canadiens et les fonds d'actions mondiales pour un montant total de 81 074 \$ (73 084 \$ en 2024).

<b>Aux 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
<b>Actifs financiers</b>		
Moins de un an	74 811	88 177
De un an à cinq ans	435 412	378 511
De cinq ans à dix ans	1 498	-
	<u>511 721</u>	<u>466 688</u>
<b>Passifs financiers</b>		

Tous les passifs financiers sont exigibles à l'intérieur d'un an.

**iv. Gestion du risque lié aux prix des actions**

Le risque lié aux prix des actions est l'incertitude associée à l'évaluation des actifs découlant des variations des marchés boursiers et autres risques liés aux prix.

Pour gérer le risque lié aux prix des actions, la politique de placement de la SADM limite la concentration (répartition de l'actif) des placements en actions au sein du portefeuille, et assure leur gestion passive par rapport aux indices diversifiés établis, tel qu'indiqué au tableau ci-dessous.

<b>Catégorie d'actifs</b>	<b>Répartition maximale de l'actif</b>	<b>Indice de référence</b>
Actions canadiennes	6,25 %	Indice composé S&P/TSX
Actions mondiales	6,25 %	Indice mondial MSCI (\$ CA)

# États financiers 2025

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions sont principalement basées sur des moyennes historiques à long terme. Des changements dans le marché actuel pourraient entraîner des changements à ces hypothèses et avoir une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif. Une augmentation/diminution de 10 % des prix des actions augmenterait/réduirait les autres éléments du résultat global de 4 319 \$ (3 749 \$ en 2024).

## v. Gestion du risque de change

Le risque de change réside dans le fait que la SADM détient des instruments financiers dans différentes devises. Les fluctuations des taux de change peuvent exposer la SADM au risque de pertes de change. La SADM détient des placements libellés en dollars américains. En vertu des IFRS, les profits et les pertes de change découlant de ces placements, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales, sont comptabilisés dans le résultat net. Un affaiblissement ou un raffermissement de 10 % du dollar canadien n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat net ou le résultat global puisque la SADM utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change.

## vi. Juste valeur des instruments financiers

### Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

La SADM estime que la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés au coût amorti dans les états financiers se rapproche de la juste valeur.

### Techniques d'évaluation et hypothèses appliquées pour déterminer la juste valeur

La SADM a classé ses actifs et ses passifs qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données utilisées dans les techniques d'évaluation de la juste valeur. Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente dans l'état de la situation financière sont classés comme suit :

**Niveau 1 :** Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 utilisent des données observables sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquelles la SADM a accès. Les actifs évalués selon le niveau 1 comprennent la trésorerie, les bons du Trésor, les fonds d'actions canadiennes négociés en bourse (« FNB ») ainsi que les fonds d'actions mondiales et les fonds d'obligations négociés en bourse.

**Niveau 2 :** Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Les actifs de niveau 2 comprennent les obligations d'État et les obligations de sociétés, qui utilisent les prix cotés pour des actifs et des passifs semblables sur des marchés actifs comme données pour l'évaluation.

**Niveau 3 :** Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables ; il s'agit de cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les actifs de niveau 3 comprennent un fonds immobilier canadien, qui est évalué principalement selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Cependant, des méthodes de capitalisation directe et de vente comparable sont également employées, le cas échéant. Les actifs de niveau 3 comprennent également les actions détenues par Banque équitable, qui sont détenues au coût, et qui représentent la juste valeur à la fin de la période de la présentation de l'information financière.

## États financiers 2025

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs de la SADM comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente.

<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b><u>Niveau 1</u></b>	<b><u>Niveau 2</u></b>	<b><u>Niveau 3</u></b>	<b><u>Total</u></b>
<b>Actifs évalués à la juste valeur</b>				
Trésorerie	8 581	-	-	8 581
Placements en titres à revenu fixe				
Bons du Trésor	48 707	-	-	48 707
Obligations du gouvernement	-	302 636	-	302 636
Obligations de sociétés	-	106 765	-	106 765
Placements en titres de capitaux propres				
Titres de capitaux propres canadiens	21 236	-	-	21 236
Fonds négociés en bourse d'actions mondiales	19 964	-	-	19 964
Fonds immobilier canadien	-	-	31 883	31 883
Total de l'actif évalué à la juste valeur sur une base récurrente	<u>98 488</u>	<u>409 401</u>	<u>31 883</u>	<u>539 772</u>
	<b><u>Niveau 1</u></b>	<b><u>Niveau 2</u></b>	<b><u>Niveau 3</u></b>	<b><u>Total</u></b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>				
<b>Actifs évalués à la juste valeur</b>				
Trésorerie	1 799	-	-	1 799
Placements en titres à revenu fixe				
Bons du Trésor	58 899	-	-	58 899
Obligations du gouvernement	-	360 402	-	360 402
Obligations de sociétés	-	90 621	-	90 621
Placements en titres de capitaux propres				
Titres de capitaux propres canadiens	24 676	-	-	24 676
Fonds négociés en bourse d'actions mondiales	22 783	-	-	22 783
Fonds immobilier canadien	-	-	33 615	33 615
Total de l'actif évalué à la juste valeur sur une base récurrente	<u>108 157</u>	<u>451 023</u>	<u>33 615</u>	<u>592 795</u>

Il n'y a eu aucun transfert d'actifs de la SADM entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice.

## États financiers 2025

**Passifs évalués à la juste valeur**

Aucun passif n'a été comptabilisé à la juste valeur sur une base récurrente.

Le tableau suivant présente des renseignements supplémentaires sur les actifs évalués à la juste valeur de façon récurrente et pour lesquels la SADM a utilisé les données du niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	<b>Fonds immobilier canadien</b>
<b>2024</b>	
<b>Solde au 1er janvier</b>	30 665
Total des profits	1 218
Achats	-
Ventes	-
Autres	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>31 883</b>
Total des profits pour l'exercice compris dans les revenus de placements	-
Variation des profits latents pour l'exercice inclus dans les résultats pour les actifs détenus au 31 décembre	1 218
	<b>Fonds immobilier canadien</b>
<b>2025</b>	
<b>Solde au 1er janvier</b>	31 883
Total des profits	1 732
Achats	-
Ventes	-
Autres	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>33 615</b>
Total des profits pour l'exercice compris dans les revenus de placements	-
Variation des profits latents pour l'exercice inclus dans les résultats pour les actifs détenus au 31 décembre	1 732

# États financiers 2025

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

Type d'actif	Fonds immobilier canadien
Méthodes d'évaluation	L'évaluation des immeubles est généralement déterminée au moyen de modèles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses de location futures, taux de location futurs, dépenses de placement et dépenses d'exploitation futures) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicable aux actifs selon les taux du marché.
Données importantes non observables	Taux d'actualisation Taux réversif Taux d'inoccupation
Valeur des données	Fourchette du taux d'actualisation 5,5 % - 12,0 % (5,5 % - 12,0 % en 2024) Fourchette du taux réversif 5,5 % - 12,0 % (4,5 % - 11,0 % en 2024) Moyenne pondérée du taux d'inoccupation 9,0 % (8,3 % en 2024) Inoccupation effective 10,3 % (8,8 % en 2024)
Dépendance entre les données importantes et l'évaluation de la juste valeur	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux d'inoccupation attendu se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation attendu se traduirait par une diminution de la juste valeur.

## vii. Instruments financiers dérivés

Pour se protéger des fluctuations des taux de change, la SADM a recours, comme utilisateur final, à des contrats à terme. Les contrats à terme sont pour un terme de trois mois, avec des renouvellements successifs à l'échéance, pour correspondre à l'exposition au risque de change existant. Ces contrats à terme sont désignés comme des couvertures comptables.

Au 31 décembre 2025, la SADM a des contrats à terme avec une juste valeur de 143 \$ (négative de 276 \$ en 2024). Le montant notionnel des contrats est de 16 928 \$ (15 575 \$ en 2024). La contrepartie des contrats à terme est la Banque Canadienne Impériale de Commerce. La date d'échéance des contrats est le 12 mars 2026.

## États financiers 2025

**16 Transactions entre parties liées****a) Rémunération des principaux dirigeants**

Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de la gestion des risques, le chef des finances et le chef des opérations.

La SADM consent des prêts ne portant pas intérêt aux employés aux fins :

- de l'achat de matériel médical non couvert en vertu de l'ensemble des avantages sociaux et nécessaire à l'exercice efficace de leurs tâches
- de l'achat de matériel informatique compatible avec la technologie utilisée par la SADM pour le propre usage des employés

Le montant maximal des prêts alloués est de 8 \$, remboursable au moyen de retenues salariales sur une période maximale de trois ans.

Le solde des prêts impayés consentis aux principaux dirigeants à la fin de 2025 était de 2 \$ (de néant en 2024).

La rémunération du chef de la direction est déterminée par le conseil d'administration. La rémunération du chef de la gestion des risques et du chef des finances est déterminée par le chef de la direction.

Le tableau suivant présente la rémunération globale des principaux dirigeants au cours de l'exercice.

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
Salaires	823	781
Avantages à court terme	39	53
Avantages postérieurs à l'emploi	80	70
	<u>942</u>	<u>904</u>

**b) Rémunération des membres du conseil et dépenses**

La rémunération des administrateurs est déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le tableau suivant présente la rémunération des membres du conseil au cours de l'exercice.

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
Rémunération des membres du conseil	125	107
Dépenses	54	51
	<u>179</u>	<u>158</u>

## États financiers 2025

**17 Contrats de location****a) Contrat de location**

La SADM a un contrat de location de locaux à bureaux pour son propre usage. Les locaux à bureaux pour les opérations font l'objet d'un contrat de location d'une durée de sept ans vient à l'échéance le 31 décembre 2030, sans option de renouvellement.

**b) Actifs au titre du droit d'utilisation**

	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	924	986
Ajouts	-	92
Charge d'amortissement pour l'exercice	<u>(154)</u>	<u>(154)</u>
Solde au 31 décembre	<u>770</u>	<u>924</u>

**c) Obligations locatives**

Le tableau suivant présente l'échéance des flux de trésorerie contractuels non actualisés

<b>Aux 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
Un an au plus	176	176
Plus de un an et cinq ans au plus	737	723
Plus de cinq ans	<u>-</u>	<u>191</u>
	<u>913</u>	<u>1 090</u>

En 2025, les sorties de fonds liées aux contrats de location s'élevaient à 186 \$ (186 \$ en 2024).

**d) Montants comptabilisés en résultat net**

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>
Intérêts sur les obligations locatives	34	39
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	<u>154</u>	<u>154</u>
	<u>188</u>	<u>193</u>

# États financiers 2025

## Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « SADM ») est désignée comme un organisme gouvernemental aux fins de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* (la « Loi »). La *Loi* exige des organismes gouvernementaux qu'ils divulguent, dans leurs rapports annuels, les activités régies par les dispositions de la présente *Loi*.

La *Loi* est entrée en vigueur en avril 2007. Elle permet aux employés d'utiliser un processus clair pour exprimer leurs préoccupations au sujet d'actes importants et graves (actes répréhensibles) commis au sein de l'administration publique du Manitoba et les protège contre toute forme de représailles. La *Loi* s'appuie sur des mesures de protection déjà instaurées aux termes d'autres lois, ainsi que sur les droits, les politiques, les pratiques et les processus dans le cadre des conventions collectives en vigueur au sein de l'administration publique du Manitoba.

Les actes répréhensibles visés par la *Loi* sont les suivants : les infractions aux lois fédérales ou provinciales ; les actions ou les omissions qui constituent un risque pour la sécurité et la santé publiques ou pour l'environnement ; les cas graves de mauvaise gestion ; le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre des actes répréhensibles. La *Loi* ne traite pas des questions opérationnelles ou administratives courantes.

Une divulgation faite de bonne foi par un employé, conformément à la *Loi*, et avec des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, est considérée comme une divulgation en vertu de la *Loi*, que son objet constitue ou non un acte répréhensible. Toute divulgation fait l'objet d'un examen minutieux et exhaustif afin de déterminer si des mesures sont requises en vertu de la *Loi*, et elle doit être présentée dans le rapport annuel du ministère conformément à l'article 18 de la *Loi*.

Les divulgations reçues par la SADM pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont résumées ci-dessous :

Renseignements exigés annuellement (selon l'article 18 de la Loi)	Exercice 2025
Le nombre de divulgations reçues ainsi que le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. Paragraphe 18(2) (a)	Néant
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations. Paragraphe 18(2) (b)	Néant
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. Paragraphe 18(2) (c)	Néant